LA VIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n° 26 Octobre 2017

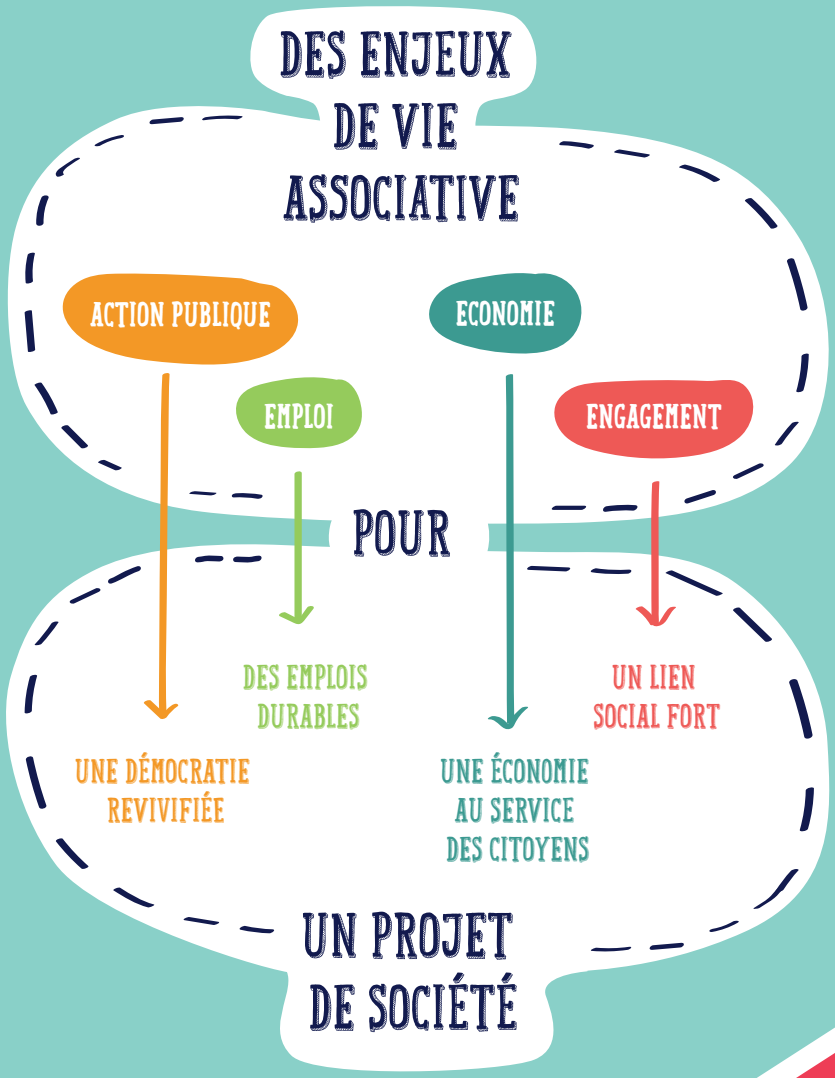

Construire à la puissance Up, c'est améliorer la vie des associations

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une **coopérative** détenue à 100% par ses salariés.
C'est un **acteur emblématique de l'Economie Sociale et Solidaire,** qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail. Le groupe vous accompagne pour favoriser le progrès social dans le secteur associatif (pause déjeuner, culture, cadeau, loisirs) et vous propose également des dispositifs spécifiques à l'action sociale (plateformes de gestion, de transaction et de pilotage).
Affirmez vos valeurs en choisissant un groupe engagé, solidaire, coopératif et proposant des solutions sociales, culturelles et logicielles innovantes.

Up Chèque Domicile
Up Chèque Déjeuner
Up Cadhoc
Up Chèque Culture
Up Chèque de Services

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le progrès social et moderniser l'action sociale : **solutions.up-france.fr**

Le groupe Up est partenaire du Le Mouvement Associatif

Up Ça fait du bien au quotidien

LA VIE
associative
Le magazine du Mouvement associatif

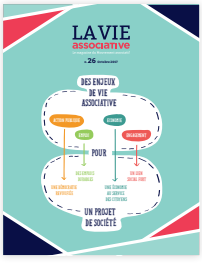

n° 26
Octobre 2017

Directeur de la publication
Philippe Jahshan

Responsable de la rédaction
Frédérique Pfrunder

Ont participé à ce numéro
L'équipe du Mouvement associatif
(Marion Boinot, Ahmed El Khadiri, Romain Lasry, Fula Mesika, Lucie Suchet) et Audrey Baudeau, Philippe Bonnecarrère, Jean-Karl Deschamps, Brigitte Giraud, Maxime Godefroy, Thierry Guillois, Michel Machicoane, Irène Péquerul, Françoise Sauvageot, Jean-François Serres, Claire Thoury.

Création & Réalisation
www.illustration-creative.fr

Publication réalisée
avec le soutien de la DJEPVA
(Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative),
et de la DIESS
(Délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire)
Nos partenaires
Le Crédit Coopératif, le Groupe Up, la mutuelle Chorum, la Macif et la Fondation de France, nous soutiennent au titre du mécénat d'entreprise pour le développement d'un mouvement associatif organisé, autonome et d'intérêt général.

Le Mouvement Associatif

Publication éditée par
Le Mouvement associatif
28 place Saint-Georges 75009 Paris
01.40.36.80.10
contact@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org

ISSN : 1761- 9149
Dépôt légal à parution
Éditée en 3500 exemplaires

L'édito de Philippe Jahshan

Président du Mouvement associatif

Les associations : des objets socio-économiques à haute valeur sociétale

Nous sommes devant des choix de société majeurs
et au cœur de nombreuses transitions qu'il est désormais urgent
de maîtriser avec le souci d'assurer qu'efficacité économique
signifie aussi performance écologique et justice sociale.
C'est un contexte qui appelle à la créativité, à l'agilité,
mais aussi à la responsabilité et à la solidarité.
Il appelle aussi à de nouvelles alliances pour l'intérêt collectif
et à l'encouragement de l'initiative associative, qui en est un acteur central.

Le fait associatif est au centre d'une nouvelle donne
où l'Etat ne fera plus tout, et où le marché ne pourra pas tout faire.
L'enjeu de la croissance d'une économie mixte, faisant plus grande place
à l'économie sociale et solidaire et à l'action associative devient central
pour garantir un équilibre entre liberté et protection d'une part ;
et pour projeter le format d'une économie plus durable et plus juste,
écologiquement et socialement d'autre part.
C'est la voie d'avenir dans un monde où inégalités et menaces
environnementales s'accroissent.

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

et je choisis **mon programme d'actions mutualistes :**

Prévention
#stopauxcoupsdurs

ou

Innovation
#capsurlefutur

Rendez-vous sur : **jechoisis.macif.fr**

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4, rue Pied de Fond - 79000 Niort.
Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28, rue Joubert 75435 Paris cedex 9.
Crédit photo : Gerhard Linnekogel/Eyesee

LA VIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n° 26

Octobre 2017

FLASHBACK SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE
LES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR LE QUINQUENNAT
*p.*6

- I -

CONTRIBUER À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL : LA NATURE ET L'EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE

*p.*10

CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES : UN OUTIL POUR UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ... *p.*11

INTÉRÊT GÉNÉRAL : UNE SPÉCIFICITÉ ASSOCIATIVE ? *p.*12

POUR UNE **COMMANDE PUBLIQUE** DE QUALITÉ *p.*14

- II -

METTRE LE PROJET ASSOCIATIF AU CŒUR

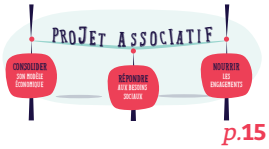

*p.*15

RESTER SOI DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL..... *p.*16

ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES MUTATIONS : UN ENJEU CENTRAL POUR LE MONDE ASSOCIATIF..... *p.*18

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF PAR DES POLITIQUES ADAPTÉES..... *p.*20

- III -

L'ENGAGEMENT : PRINCIPE INDIVIDUEL, MOTEUR ASSOCIATIF

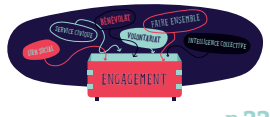

*p.*22

LES ASSOCIATIONS FACE AU **DÉFI DE L'ISOLEMENT SOCIAL**..... *p.*23

CONSTRUCTION DE SOI & ÉMANCIPATION À TRAVERS LES ENGAGEMENTS ÉTUDIANTS..... *p.*24

FAIRE VIVRE UNE **« SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT »** *p.*26

- IV -

PARTICIPATIVE ET VIVANTE : LA DÉMOCRATIE DES ASSOCIATIONS

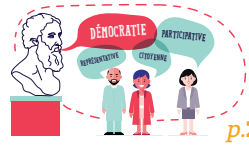

*p.*28

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE *VS* DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE TROISIÈME VOIE EST POSSIBLE..... *p.*29

QUELLE RÉFORME POUR LE **CESE** ? *p.*30

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES ET LE DIALOGUE STRUCTURÉ AU CŒUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ *p.*32

COCONSTRUIRE LA POLITIQUE DE LA VILLE ? **L'EXPÉRIENCE DES CONSEILS CITOYENS**..... *p.*34

Flashback sur la campagne électorale

LES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR LE QUINQUENNAT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A PORTÉ À L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DE NOMBREUSES PROPOSITIONS VENANT NOURRIR LE PROJET D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS DURABLE, PLUS SOLIDAIRE. FAVORISER LE LIEN SOCIAL, DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DES CITOYENS, FAIRE VIVRE LA PARTICIPATIONS DÉMOCRATIQUE SONT NOS ENJEUX POUR DEMAIN.

Donner toute sa place au fait associatif

La vie associative se caractérise par la diversité de ses organisations et de ses actions. Sa capacité d'initiative fonde son pouvoir d'innovation et d'expérimentation. Elle ne répond pas toujours aux attentes des pouvoirs publics, mais aiguillonne, complète ou anticipe les politiques publiques. C'est aujourd'hui l'espace privilégié de l'engagement citoyen, et un facteur de lien social important dans les territoires. Mais cette vie associative a besoin d'être comprise et consolidée pour ce qu'elle est, et ce qu'elle porte.

C'est pour cette raison que le Mouvement associatif a formulé trois propositions :

- **Donner à la politique associative toute sa place au sein du gouvernement**. Le monde associatif ne peut pas être éclaté entre sa contribution économique, l'animation des territoires ou encore l'engagement qu'elle suscite, chaque sujet étant aujourd'hui attribué à un ministère particulier. Le modèle socio-économique associatif est un tout.
- **Faire du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) un véritable accélérateur de développement associatif**, disposant de moyens accrus pour consolider l'initiative associative. À cette fin, ce fonds pourrait être alimenté à la fois par les fonds destinés auparavant à la réserve parlementaire fléchée vers les associations, et par les fonds des comptes bancaires inactifs des associations.
- **Intégrer la vie associative en tant qu'axe des schémas régionaux qui structurent et orientent le développement des territoires** sur le volet économique ou encore sociétal.

> *« Le monde associatif répond aujourd'hui à trois besoins fondamentaux auxquels les citoyens aspirent : un besoin d'engagement, un besoin de participation, un besoin d'une économie qui a du sens. »*

Renforcer le lien social

L'engagement des Français ne faiblit pas, bien au contraire. Ce mouvement, qui montre bien que le fait associatif est aujourd'hui au cœur de notre société, mérite d'être appuyé et soutenu, pour permettre à chacun d'en être acteur, quel que soit son parcours. Accompagner le renforcement de l'action associative dans sa dimension collective, et reconnaître l'apport de cette dynamique et de tous ceux qui s'engagent à travers elle, c'est répondre aux attentes d'une société moderne et ouverte.

Sur ce sujet, Le Mouvement associatif émet trois propositions :

- **Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge** : ainsi nous proposons que les projets pédagogiques des établissements scolaires reconnaissent, valorisent et facilitent les expériences d'engagement des jeunes (mise à disposition de locaux, aménagements des emplois du temps, rencontre avec les associations).
- **Favoriser l'engagement tout au long de la vie** : en pérennisant le service civique universel et en renforçant le volontariat associatif pour les plus de 25 ans dans un cadre adapté avec la vie professionnelle.
- **Porter une politique structurante d'accompagnement et de soutien du bénévolat associatif** : il y a aujourd'hui un besoin de rendre plus lisible et de mieux mettre en lien l'ensemble de réseaux de soutien, d'accompagnement et d'appui à la vie associative. Et de leur donner des moyens à la hauteur de l'enjeu que représente l'investissement de 13 millions de bénévoles au service de la société.

> « Nous proposons que le développement d'une véritable culture du volontariat soit soutenu en France. »

> « L'engagement associatif est un acte choisi et doit le rester. »

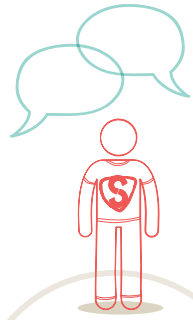

Près de 90 % des jeunes en service civique ont été volontaires dans une asso, entre 2010 et 2015

1 Français sur 2
est membre d'une asso
-
13 MILLIONS
sont bénévoles

CONSTRUIRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN : UN SAVOIR-FAIRE DES ASSOCIATIONS

Parce qu'elles sont :

- Proches des citoyens car créées par les citoyens.
- Un lieu qui permet de dépasser les carcans sociaux et culturels.
- Un lieu d'éducation populaire.

Parce qu'elles ont :

- La capacité à transformer un engagement individuel en action collective.
- La capacité à mobiliser des citoyens au service des autres.
- La capacité à les faire participer à l'espace public et au dialogue civil avec les pouvoirs publics.

Parce que leur essence est la liberté publique ouverte par la loi 1901, pour les citoyens, de pouvoir s'organiser ensemble.

LES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR LE QUINQUENNAT

Humaniser l'économie

Avec plus de 1,8 million de salariés œuvrant aux côtés des millions de bénévoles, les associations participent activement à l'économie des territoires, où elles sont parfois parmi les plus gros employeurs, et apportent au quotidien des réponses aux besoins des citoyens.

Actrices à but non lucratif, elles ont à cœur de mener leurs actions au service du plus grand nombre, de l'intérêt général, et avant tout de ceux qui en ont le plus besoin, que ce soit pour des raisons économiques, territoriales ou sociales.

Cette autre façon de faire l'économie répond pleinement aux enjeux des transitions en cours, écologique, numérique, sociétale. Construite sur la mutualisation des apports, l'absence de recherche de profit, l'accessibilité à tous, la coopération plutôt que la concurrence, elle doit être largement soutenue et promue.

C'est pour porter cette vision que Le Mouvement associatif a fait les propositions suivantes :

– **Utiliser des indicateurs de richesse complémentaires dans la définition et l'évaluation des politiques publiques :** cela passe notamment par un déploiement des nouveaux indicateurs de richesse créées par la loi du 13 avril 2015 (indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable) à intégrer dans l'étude d'impact et l'évaluation des lois.

– **Créer les conditions favorables au développement des activités d'intérêt général :** cela passe par une plus grande coopération de moyens, et notamment l'amorçage des fonds territoriaux de développement associatif créés par la loi ESS.

– **Penser des politiques d'emploi au service de l'intérêt général :** les politiques d'emploi d'envergure à destination du monde associatif sont trop souvent pensées uniquement comme des politiques d'insertion. Il faudrait, en concertation avec les acteurs du monde associatif, mettre en place de véritables politiques de soutien à l'emploi d'intérêt général.

– **Favoriser le financement d'une économie plus juste et durable :** en soutenant le développement de l'épargne solidaire, notamment au travers de l'épargne réglementée et en mettant en place des outils d'observation et de suivi du financement bancaire à destination des acteurs de l'ESS.

> « Les associations sont au cœur d'une économie d'usage, dédiée à la gestion des biens communs au service de tous. »

> « Cette autre façon de faire l'économie doit être prise en compte à sa juste valeur. »

RETOUR SUR LA LOI DU 13 AVRIL 2015 QUI DÉFINIT DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

Portée notamment par Mme Eva Sas à l'Assemblée nationale, la proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 janvier 2015 et par le Sénat le 2 avril 2015.

L'objectif de la loi est que la réussite d'un gouvernement ne soit plus mesurée à l'aune de la croissance du PIB, mais également à l'aune d'autres indicateurs tels que l'emploi, la qualité de vie, la préservation de l'environnement.

Ainsi ce texte prévoit la prise en compte d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable, outre les mesures de production tel le produit intérieur brut (PIB), dans l'élaboration des décisions publiques. Pour ce faire, il impose au gouvernement de remettre au parlement, le premier mardi d'octobre chaque année, un rapport présentant l'évolution, à moyen terme, d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évolution qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et envisagées pour l'année suivante, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du PIB.

Réveiller la Démocratie

Une société démocratique n'est pas seulement celle où les citoyens exercent leur droit de vote. La vitalité associative et les nombreux mouvements informels de toutes sortes qui apparaissent et disparaissent témoignent de la volonté des citoyens de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent. Il ne s'agit pas de remettre en cause la démocratie représentative, mais de lui injecter plus de participatif.

Ainsi, voici quelques-unes des propositions qu'a formulées le Mouvement associatif :

- **Proposer une loi d'orientation ambitieuse pour renouveler les processus de concertation et de décision avec les citoyens et la société civile organisée** : cela passe par le développement d'outils de « e-démocratie » dans le cadre de l'élaboration des lois (dispositifs d'initiative citoyenne, consultation numérique etc.), ou encore la création de méthodes et d'outils de participation coconstruits avec les acteurs ;

- **Renforcer le rôle et la place des assemblées de la société civile organisée** : ainsi le rôle et la place du CESE et CESER dans la construction et l'évaluation des politiques nationales et territoriales doivent être repensés et renforcés.

> « Le fait associatif est partout. Plébiscité par les citoyens, il constitue souvent le fil invisible qui tient la nation. »

LES ASSOCIATIONS UN CREUSET DE CONFIANCE POUR LES CITOYENS

Le baromètre Solidaris MGEN 2017 relatif à la confiance et au bien-être a souligné que la famille, le travail et les amis étaient les valeurs refuge des Français dans le cadre d'une société de plus en plus anxiogène et défiante vis-à-vis des institutions. Seules les associations font exception dans cet état des lieux. En effet, **61 % des 40 000 sondés considèrent que les associations de la société civile agissent vraiment pour augmenter leur qualité de vie, les situant ainsi juste après la famille, le conjoint, le médecin et les amis**, et loin devant les autres corps intermédiaires (partis politiques, syndicats etc.).

Les individus accordent davantage leur confiance aux organisations qui leurs sont proches ; selon le sondage, le sentiment de défiance est de mise pour les organisations *« éloignées des préoccupations des citoyens »*. Les associations sont facteurs de confiance de la part des citoyens car elles sont proches d'eux, et représentent leur émanation en tant que société civile organisée. Dans un contexte de défiance généralisée à l'égard des institutions, et des corps intermédiaires, mais également dans une société dite de post-vérité, cette confiance associative est facteur de lien dans la société entre les citoyens et les institutions.

> « Les associations sont une offre pour la République et sont prêtes à construire, avec les pouvoirs publics, les réponses aux enjeux de notre pays. »

-I-

CONTRIBUER À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL : LA NATURE ET L'EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE

Si l'intérêt général est un concept en permanente redéfinition, il semble acquis depuis les années 70 que l'État n'en a le monopole, même s'il en reste le garant. Actrices à but non lucratif, portées par les citoyens pour les citoyens, déployant de nombreuses actions en réponse aux besoins de tous ordres et de tous, les associations en sont pour leur part certainement contributrices nettes. Dans un contexte de transformation de l'action publique, de remise à plat de la structure de notre modèle social et des modes de financement de l'intérêt général, la question est aujourd'hui plus que jamais posée de savoir quelles sont les conditions et les modalités d'un nouveau partenariat avec les associations au service de l'intérêt général.

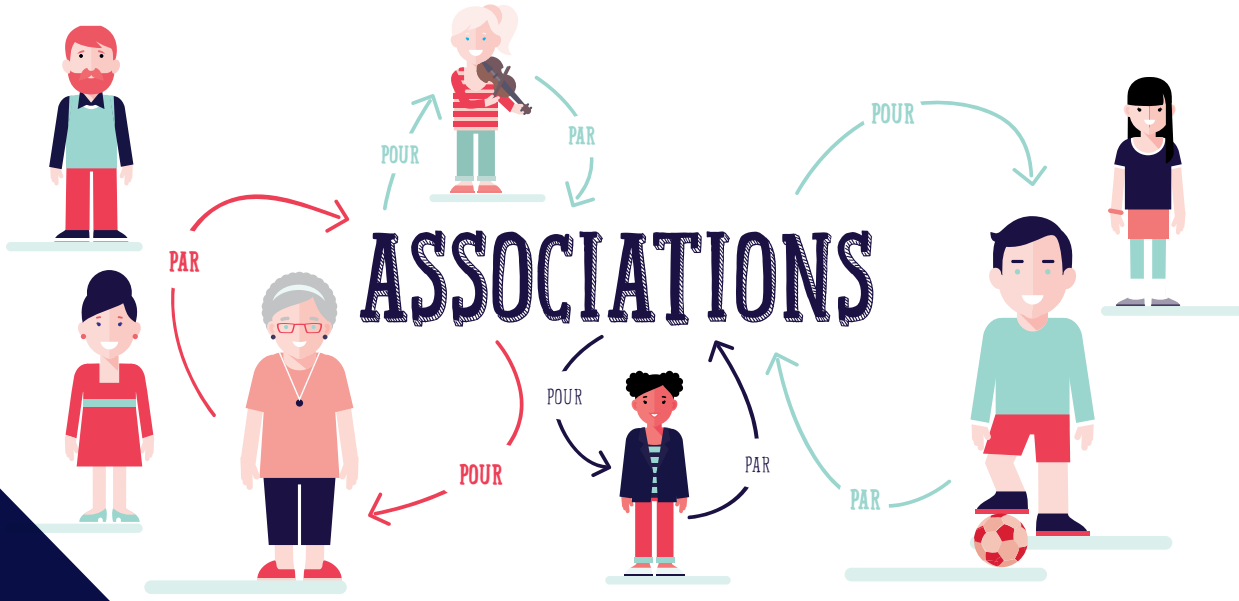

CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES : UN OUTIL POUR UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le 14 février 2014, l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif signaient une nouvelle Charte d'engagements réciproques. Elle est venue actualiser un premier accord fondateur, formulé à l'occasion du centenaire de la loi 1901, actant l'apport de chacune des parties à la construction de l'intérêt général et portant la volonté d'un partenariat rénové entre pouvoirs publics et acteurs associatifs au service de celui-ci.

Sur la base des principes posés par ce texte, le législateur a acté l'importance de la co-construction des politiques publiques en partenariat avec les associations au travers d'un certain nombre de textes, et a permis la mise en œuvre de mesures inscrites dans la Charte (Loi ESS, Politique de la ville, Loi égalité citoyenneté…). Les associations se sont également félicitées de voir se concrétiser, dans la continuité de la signature de la Charte, la définition légale et euro-compatible de la subvention comme soutien prioritaire de leur mission d'intérêt général. Du côté des collectivités, plusieurs d'entre elles, à tous les niveaux de territoires, se sont montrées volontaires pour refonder leur partenariat à travers la charte.

Le travail réalisé dans le cadre du comité de suivi et d'évaluation de la Charte, qui a rendu son premier rapport en février 2017, est à cet égard riche d'enseignements, montrant tout ce que la démarche peut apporter à ceux qui s'y engagent de part et d'autre, comme :

> « Nous attendons aujourd'hui de savoir comment le gouvernement souhaitera se saisir de cet outil. »

- Le renforcement de la cohésion entre les parties prenantes,
- La capacité à croiser les approches politiques et techniques de la vie associative,
- L'aptitude à travailler de façon transversale.

La déclinaison de la Charte, territoriale ou sectorielle, reste sans aucun doute encore insuffisante. Au-delà d'éléments d'explication contextuels (réforme et élections territoriales en particulier), il est certain qu'il nous faut collectivement progresser sur un facteur majeur de réussite : l'acculturation entre associations et pouvoirs publics. Un déficit de connaissance mutuelle – voire des a priori – subsiste. Et le passage d'une culture verticale à celle de l'horizontalité, porté par cette Charte, est un travail au long cours qui mérite assurément une mobilisation sans faille et dans la durée de l'ensemble des signataires.

Faire connaître la Charte, les principes qui la sous-tendent, et favoriser la connaissance réciproque entre les signataires est ainsi un enjeu sur lequel nous devons nous engager collectivement, car c'est une démarche d'efficacité pour transformer le mode de faire l'action publique, en y associant pleinement les acteurs de l'intérêt général que sont les associations.

Nous attendons aujourd'hui de savoir comment le gouvernement souhaitera se saisir de cet outil, le faire vivre et lui donner corps, pour qu'ensemble - État, collectivités territoriales et monde associatif - nous nous engagions pleinement dans un partenariat renouvelé, et renforcé, au service de l'intérêt général.

Michel MACHICOANE, Vice-président du Mouvement associatif

INTÉRÊT GÉNÉRAL : UNE SPÉCIFICITÉ ASSOCIATIVE ?

LA NOTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL S'INSCRIT DANS L'ADN DE L'ACTION ASSOCIATIVE RÉALISÉE PAR ET POUR LES CITOYENS, ET DE FAIT DANS LES TEXTES QUI RÉGISSENT LEURS DISPOSITIONS JURIDIQUES ET FISCALES. RETOUR SUR CETTE NOTION, AVEC THIERRY GUILLOIS, MEMBRE DU BUREAU DU HCVA ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE.

1 / Le HCVA a rendu en mai 2016 un rapport sur l'intérêt général, pouvez-vous nous rappeler le contexte dans lequel s'est inscrite cette réflexion ?

Le 27 avril 2015, Patrick Kanner, le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports demandait au Haut Conseil à la Vie Associative de conduire une réflexion sur *"la notion d'intérêt général qui fonde l'intervention d'un grand nombre d'associations… afin de mieux rendre compte de la richesse de la vie associative, de ses activités et de son apport à l'équilibre de notre corps social"*.

Au travers de cette saisine, le Ministre souhaitait que la réflexion permette de :

- préciser la notion d'intérêt général,
- repérer les indices les plus pertinents pour qualifier un organisme et ses activités d'intérêt général,
- au travers des analyses et préconisations, mieux sécuriser les acteurs associatifs d'intérêt général.

> *"Il n'y a pas de définition de portée générale et univoque."*

2 / De plus en plus d'acteurs se réclament de l'intérêt général, mais peut-on en proposer une définition ?

Il n'y a pas de définition de portée générale et univoque et le propos du Haut Conseil n'était surtout pas d'en proposer une intangible.

Le HCVA a choisi la méthode du faisceau d'indices et compte tenu de la diversité des organismes concernés (association, fondation, fonds de dotation), une distinction a été faite entre les critères tenus comme nécessaires et ceux regardés comme simples indices.

Pour le Haut Conseil, la gestion désintéressée, la non-lucrativité et la transparence sont des critères indispensables à la qualification d'intérêt général.

THIERRY GUILLOIS

Une ouverture à tous dans le respect des statuts, un fonctionnement démocratique, au moins pour les associations et la présence des bénévoles dirigeants ou responsables d'activités, chaque fois que cela est possible, constituent les éléments caractérisant l'organisation et la gouvernance de la structure.

D'autres éléments pourraient relever d'indices, notamment des financements publics, des agréments, la participation à des instances, sans pour autant être nécessaires.

Le Haut Conseil s'est intéressé également aux activités sans prétendre les répertorier toutes. En effet, il est difficile d'appréhender cette richesse de façon exhaustive sans risquer d'en oublier,

eu égard à la capacité de « défricheurs » de ces organismes.

Le HCVA a décidé de s'appuyer sur les secteurs d'activités cités dans le code général des impôts, en les actualisant et en les complétant.

Enfin, c'est aussi la diversité des publics bénéficiaires qui qualifie l'association d'intérêt général. Pour certains organismes, les populations prioritaires sont les populations fragiles, démunies ou dans le besoin. Cependant pour assurer à la fois un équilibre économique et la nécessaire mixité des publics, ces organismes s'adressent aussi à d'autres populations.

C'est finalement la primauté de l'objet, le mode de fonctionnement et le respect des règles de gestion fixées dans les statuts qui constituent ensemble, un faisceau d'indices.

3 / Quelles sont les propositions à retenir ?

Le HCVA a préconisé un examen partagé par les administrations concernées, les collectivités territoriales et des représentants d'associations, lorsqu'une demande de reconnaissance d'intérêt général était formulée.

Cette proposition se justifie d'autant plus que les effets de cette reconnaissance ne sont pas réduits à des aspects financiers.

À l'heure de la simplification administrative développée par les pouvoirs publics ces dernières années, le HCVA ne propose pas la création d'un nouvel agrément. Il s'agit plutôt d'une démarche volontaire de la part des associations, de nature à sécuriser leur situation.

La proposition du Haut Conseil avait trouvé une traduction dans des articles du projet de loi pour l'égalité et la citoyenneté présenté au second semestre 2016. Malheureusement, les articles concernés ont été rejetés par le Conseil constitutionnel pour des raisons de forme et ne figure pas dans le texte définitif de la loi publié en janvier 2017.

Le HCVA souhaite vivement que dans des délais raisonnables, une nouvelle opportunité permette d'inscrire ces dispositions dans une loi.

> « Le rôle des associations, des plus modestes aux plus importantes est constitutif de la cohésion sociale dont la société a particulièrement besoin. Reconnaître les associations dans ce rôle c'est faire confiance aux millions de bénévoles qui les animent. »

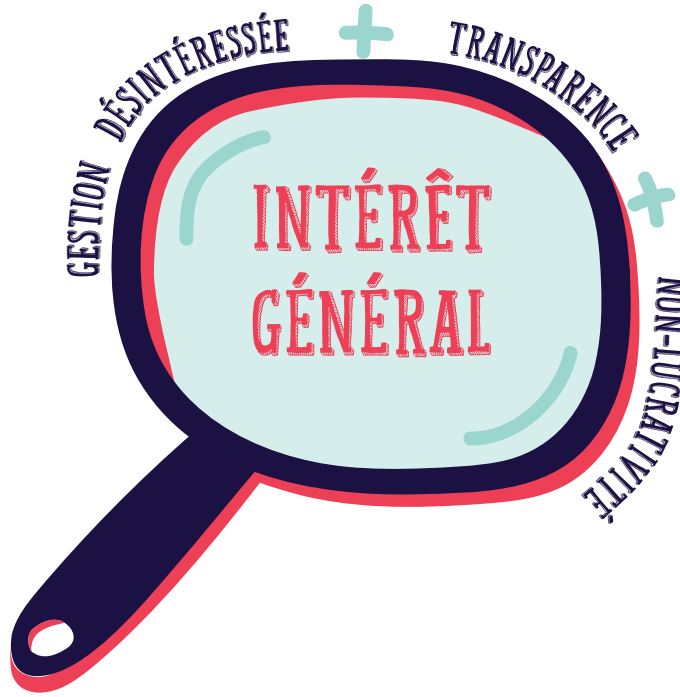

POUR EN SAVOIR PLUS :

association.gouv.fr/remise-du-rapport-du-hcva-sur-l-interet-general.html

POUR UNE **COMMANDE PUBLIQUE** DE QUALITÉ

LE 12 SEPTEMBRE 2017, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ÉTAIT AUDITIONNÉ PAR LE CESE SUR LE SUJET DE LA COMMANDE PUBLIQUE, L'OCCASION DE REVENIR SUR UN SUJET STRATÉGIQUE POUR LES ASSOCIATIONS. LA COMMANDE PUBLIQUE REPRÉSENTE AUJOURD'HUI ¼ DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS, ET PLUS DE 20% D'ENTRE ELLES SONT DÉSORMAIS ENGAGÉES DANS DES RÉPONSES À DES APPELS D'OFFRES.

Les chiffres de la part de la commande publique dans les budgets des associations traduisent pour partie le recul de la part des subventions publiques, mécanisme pourtant souvent le plus adapté aux projets portés par les associations. Cela relève d'une part de la volonté des collectivités d'assurer un traitement égalitaire en présupposant que les associations peuvent toutes accéder à la commande publique ; et d'autres part de la volonté des collectivités territoriales de prendre l'initiative de la définition de leurs politiques publiques à partir desquelles elles bâtissent leurs appels d'offres et appels à projets.

L'enjeu est double pour le secteur associatif : ne pas voir son action se standardiser et son initiative être étouffée, mais aussi plaider pour une commande publique de qualité qui crée les conditions pour que certains services ne soient pas « marchandisés ».

Un cadre juridique à articuler

La directive européenne sur les marchés publics ainsi que l'ordonnance de 2015, ont intégré des clauses sociales et environnementales, ainsi que des marchés réservés à l'économie sociale et solidaire. Toutefois, l'outillage juridique s'avère comporter un certain nombre de dysfonctionnements. L'ordonnance française a largement sous-transposé la règlementation européenne, de sorte que la France est beaucoup plus restrictive notamment sur les clauses sociales qui se limitent à l'insertion par l'activité économique, et ne prennent pas en compte les catégories défavorisées et vulnérables. La nouvelle définition du « pouvoir adjudicateur » unit aujourd'hui pouvoirs publics et associations dans une même définition, de sorte qu'il reste une incertitude laissée au soin de la jurisprudence, concernant les achats qu'effectuent certaines associations notamment les associations de solidarité.

> *« La mise en œuvre d'une commande publique de qualité, non axée uniquement sur les coûts, relève d'un intérêt général pour les territoires et les usagers des services. »*

La clarification juridique devrait être doublée de certains aménagements, et notamment en ce qui concerne les durées pour les marchés de service ou délégations de service public qui se limitent à 3 ans. La répétition des mises en concurrence limite le potentiel de mesure de l'impact réel d'un service public, et instaure une forme d'instabilité permanente pour le délégataire et les équipes salariés. 4 ou 5 ans seraient des durées plus pertinentes à cet effet. Créer des conditions d'une commande publique de qualité, dans le cadre notamment des délégations de service public, pourrait passer par des cahiers des charges plus adaptés aux territoires et à la capacité des acteurs en présence à y répondre. L'assouplissement des conditions de trésorerie serait aussi un moyen de ne pas éliminer d'emblée des acteurs qui ne disposent pas d'importants fonds de roulement, et de discriminer uniquement sur un critère économique.

L'enjeu de la commande publique pour les associations ne se réduit donc pas à la comparaison de sa pertinence vis à vis de la subvention, c'est aussi l'enjeu d'une commande publique de qualité pour les territoires, pour tous les publics dans un objectif d'intérêt général.

-II-

METTRE LE PROJET ASSOCIATIF AU CŒUR

Comme elles l'ont toujours fait, les associations se transforment avec leur environnement, se réinventent pour répondre aux enjeux, contraintes, opportunités qui les entourent. Mais, dans une société de plus en plus complexe, cela nécessite anticipation et accompagnement, capacité à innover sans oublier ce que l'on est. S'il revient aux associations d'être les premières actrices de ces évolutions, les politiques publiques qui viennent soutenir cette force qu'est la vie associative, doivent, elles aussi, veiller à en reconnaitre toutes les spécificités, au risque sinon d'en perdre la richesse.

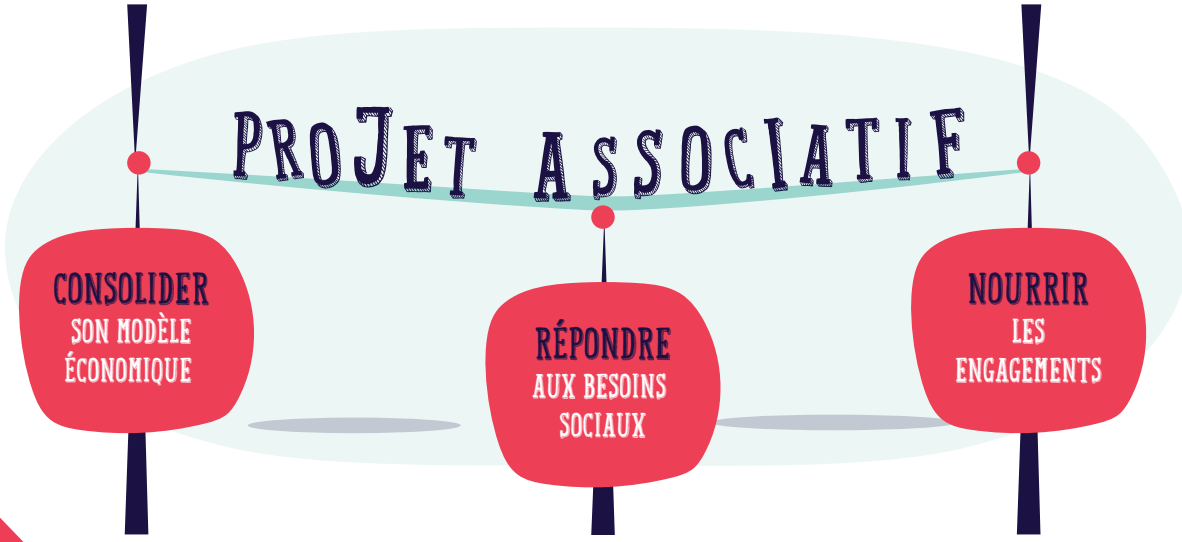

RESTER SOI DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CET ARTICLE A ÉTÉ PUBLIÉ DANS JURIS ASSOCIATIONS, N° 563 DU 15 JUILLET 2017

INTÉRÊT GÉNÉRAL ET UTILITÉ SOCIALE SONT AUJOURD'HUI DES NOTIONS REVENDIQUÉES PAR L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ. SI CETTE OUVERTURE NE REMET PAS EN CAUSE LES RÉPONSES AUX BESOINS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS APPORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS, ELLE INTERROGE EN REVANCHE LE SECTEUR ASSOCIATIF DANS SA CONTRIBUTION SINGULIÈRE ET SON MODÈLE ÉCONOMIQUE.

Les associations s'interrogent aujourd'hui sur leur modèle socio-économique. Cette interrogation s'inscrit dans un contexte d'économie de marché, de transposition des règles de concurrence dans les politiques publiques, mais aussi dans un paysage d'entreprises au fonctionnement normé.

Face à la concurrence des entreprises lucratives, aux restrictions budgétaires, et au passage de plus en plus fréquent d'une logique de subvention à des relations d'appel d'offre (+73% de commandes publiques contre -17% de subventions publiques entre 2005 et 2011[1]), les associations ont dû pour certaines se regrouper, pour d'autres diversifier leurs sources de financements, notamment par le recours aux financements privés, ou trouver de nouveaux partenariats.

Une économie de projet avant tout

Dans ce cadre global, les associations cherchent à trouver les ressources nécessaires et le modèle adapté leur permettant de répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels, et de se développer tout en préservant leur identité et spécificités propres, mettant l'action citoyenne au cœur du projet.

Un modèle « socio » puis « économique »

L'économie de projet se fonde sur le principe politique et juridique de la non-lucrativité, et s'appuie sur un modèle « socio-économique » reposant sur trois axes :

- les richesses humaines (bénévoles, salariées, volontaires), qui sont au cœur du modèle de fonctionnement associatif ;
- les leviers financiers, répondant aux besoins de financement de l'activité et d'investissement ;
- les alliances, permettant de générer des synergies externes pour mener à bien le projet associatif.

Considérer les associations sous un aspect seulement économique serait simpliste et restrictif compte tenu tout à la fois des moyens d'actions et des ressources protéiformes auxquelles elles peuvent faire appel pour remplir leurs missions et de leur rôle dans la société, allant bien au-delà de l'apport économique. Le modèle socio-économique d'une association se construit dans la combinaison de ces multiples dimensions, et selon différents modèles de ressources articulant la contribution des membres, les revenus d'activités, et les financements publics et privés, en fonction des choix et contraintes des organisations. Les travaux publiés par Le Mouvement associatif en 2014, sur l'analyse des modèles socio-économiques associatifs[2], comme l'étude récemment réalisée par KPMG pour Le Mouvement associatif et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes)[3] apportent sur ce sujet des leviers financiers et d'organisation des éléments de typologie et d'outillage, destinés à aider les organisations associatives dans leur prise de décision afin que le modèle économique ne guide pas le projet associatif, mais qu'il reste à son service.

1 - V.Tchernonog, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, Dalloz – Juris éditions, 2e éd., 2013.

2 - Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs - CPCA, janvier 2014, fruit des travaux d'un groupe de réflexion multi-partenarial.

3 - KPMG, « Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations », commandité par le Mouvement associatif et l'UDES, janv. 2017.

Un modèle singulier adapté pour contribuer à l'intérêt général

La Charte des engagements réciproques signée entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales, acte que *« les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun […] »*. Ce modèle singulier constitue un moyen adapté et reconnu dans la contribution à l'intérêt général. Mais l'enjeu aujourd'hui est son soutien sur le long terme, dans le respect de sa différence, et en toute connaissance des garanties qu'il présente, tant dans son statut juridique (non-lucrativité, projet au cœur du modèle) que dans son mode de fonctionnement participatif.

Financement : un moyen au service d'un projet

La question du financement du projet est un enjeu stratégique pour chaque organisation, car il détermine en grande partie la capacité de réalisation du projet, mais peut aussi avoir un impact, en fonction de sa nature et de ses « contreparties » sur la façon dont celui-ci est réalisé. Outre le financement provenant des cotisations et de la participation des usagers, la pérennisation et la diversification des financements publics et privés constituent un enjeu majeur.

Subvention : un outil adapté à la nature et l'initiative associative

En ce qui concerne les financements publics, il est nécessaire d'adopter un autre prisme sur la subvention, celui que la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a esquissé. Les subventions sont des « contributions » des pouvoirs publics à des « actions, projets ou activités ». Il s'agit de financer ce que les associations contribuent à faire qui concoure à l'intérêt général, comme le rappelle l'article 59 de la loi ESS. Pour le Mouvement associatif, il s'agit aussi de financer leur mode de fonctionnement, et la manière qu'elles ont de fabriquer les actions, les projets ou les activités. En effet, il existe un savoir-faire et une ingénierie spécifiques des associations sur la manière de produire leurs actions de façon concertée. Cela passe par un dialogue permanent avec les citoyens engagés bénévolement et les parties prenantes. Ainsi, la subvention respecte la nature et l'initiative associative, car elle suit la même logique en partant d'abord du projet ou des actions d'un acteur, à la différence d'un appel d'offre qui est un outil de mise en concurrence à partir d'une commande définie par les besoins des pouvoirs publics.

Derrière l'hybridation, la question de rester soi et d'être reconnu comme tel

L'« hybridation » nécessaire du modèle associatif, ou encore la nécessité d'aller vers une diversification des financements, plus particulièrement vers des financements privés, est un horizon couramment dessiné. Il ne faut cependant pas qu'il travestisse une réalité plus complexe. La spécificité du financement du modèle associatif français repose sur un mix ressources internes et financements publics aujourd'hui prépondérants par rapport aux autres types de financements. C'est sa différence avec le modèle anglo-saxon, s'appuyant davantage sur la philanthropie. Les nouveaux outils de financement privés qui voient le jour doivent être l'occasion d'une double réflexion. La première, est que le choix du recours à un nouvel outil de financement doit répondre au besoin de l'association ; son fonctionnement autant que les obligations induites, sont à mettre en perspective avec ce qu'est le projet mais aussi la gouvernance spécifique de l'association. La seconde est que les financeurs quels qu'ils soient doivent concevoir des outils spécifiques aux modèles socio-économiques des associations pour qu'ils puissent être essaimés et efficaces. C'est dans une meilleure coopération entre associations et financeurs, et la co-construction de ces outils, qu'ils pourront constituer de véritables accélérateurs des dynamiques associatives.

> « Le modèle économique ne doit pas guider le projet associatif mais être à son service. »

> « Le défi du modèle socio-économique associatif est d'assumer sa différence, et d'en faire le point de départ de tout raisonnement économique. »

Le défi du modèle socio-économique associatif est d'assumer sa différence, et d'en faire le point de départ de tout raisonnement économique. Il offre aujourd'hui une garantie, dans son modèle, pour les pouvoirs publics autant que pour les citoyens : constituer une réponse adaptée et concertée aux besoins économiques, sociaux et culturels, en concertation, sans velléités lucratives.

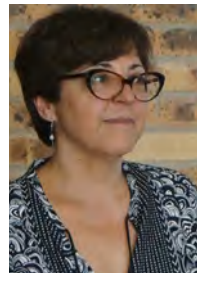

Irène PÉQUERUL, Vice-présidente du Mouvement associatif

ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES MUTATIONS : UN ENJEU CENTRAL POUR LE MONDE ASSOCIATIF

TRANSITIONS DES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES, ET DES ORGANISATIONS, L'ACCOMPAGNEMENT EST UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LES ASSOCIATIONS POUR LA CONSOLIDATION DES STRUCTURES ET DU SECTEUR. DANS CE CADRE, LES TÊTES DE RÉSEAUX ONT UN RÔLE COLLECTIF À JOUER. RÉPONSES AVEC FRANÇOISE SAUVAGEOT ET BRIGITTE GIRAUD, ADMINISTRATRICES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF.

1 / Les associations doivent composer avec un contexte marqué par de profondes mutations économiques, sociales, environnementales … qui impactent leurs projets associatifs autant que leurs modalités de mise en œuvre. De quels moyens d'accompagnement disposent-elles pour continuer à remplir leurs missions, tout en s'adaptant à cette nouvelle donne ?

BRIGITTE GIRAUD

FRANÇOISE SAUVAGEOT

L'offre d'accompagnement accessible aux associations s'est fortement étoffée ces dernières années. Elle apporte maintenant des réponses plus différenciées aux besoins identifiés : de l'animation (accueil et appui de proximité aux associations, mise en réseau …) à l'évaluation / audit, en passant par le développement de compétences (échanges de pratiques, formations …) jusqu'au conseil opérationnel et maintenant stratégique…

Une typologie des différents métiers de l'accompagnement était donc devenue nécessaire. Elle a été formalisée au sein d'un groupe de réflexion réunissant les principales structures nationales investies de ce champ[1], et auquel participe le Mouvement associatif. Ce groupe a aussi esquissé une première cartographie des acteurs impliqués sur ces différents volets d'accompagnement.

Ce travail a vocation à rendre plus visible et lisible la chaîne d'accompagnement, à permettre aux associations de mieux se retrouver dans l'offre, mais aussi à leurs partenaires et/ou bailleurs de se repérer. Il sera utile pour convaincre ces derniers que leur soutien au financement de l'accompagnement est un gage de sécurité pour leur « investissement » dans le secteur associatif.

1 - ADASI, ADEMA, AVISE, Le Don en Confiance, France Bénévolat, IDEAS, La Fonda, Le Mouvement associatif, Le Rameau, Passerelles et Compétences, Pro Bono Lab et le RNMA.

2 / Les têtes de réseaux jouent un rôle important dans l'accompagnement de ces mutations, pourquoi ?

Les têtes de réseau ont une place centrale, car contrairement à des actions d'accompagnement plus ponctuelles, elles contribuent par leur action à la structuration et à la vitalité du monde associatif dans la durée. Toutes se créent et mobilisent leurs membres autour d'un objet de travail commun, et assument en priorité une mission d'animation et de mise en réseau. Toutes assurent aussi une fonction de plaidoyer consistant en l'élaboration et la promotion de leurs propositions sur leurs sujets d'engagement auprès des pouvoirs publics. À ce titre, elles représentent également leurs membres au sein des instances dédiées.

Elles développent par ailleurs une diversité d'approches d'accompagnement adaptées aux réalités d'un territoire ou d'un secteur d'intervention. Cette souplesse est une force très importante pour s'adapter aux besoins des associations, mais ne facilite pas la lisibilité de l'action. Pour mieux identifier et caractériser leurs différentes fonctions d'accompagnement des têtes de réseau, une étude[2] a été réalisée entre 2015 et 2016 par le Mouvement associatif et l'ADASI[3]. Au-delà des fonctions de plaidoyer et de mise en réseau, l'étude réalisée en a identifié 4 autres :

- la mise en place de dispositifs d'appui technique tels que la mise à disposition d'outils (guides pratiques, fiches…), la réalisation de formations ou de veille… (fonction d'ingénierie) ;
- la mise en œuvre de projets communs avec leurs membres (fonction de pilotage de projet) ;
- l'appui sur des besoins ponctuels (fonction d'accompagnement personnalisé) ;
- la gestion d'établissements, de services, ou de dispositifs - comme par exemple le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) - assurée de manière plus occasionnelle (fonction d'opérateur).

Bien entendu, toutes les têtes de réseaux ne développent pas une offre d'accompagnement sur l'ensemble de ces volets ou dans les mêmes proportions. L'objectif de cette modélisation était de donner une meilleure lisibilité et de déceler les pistes d'évolutions potentielles à leur action.

3 / Au regard de ces pistes d'évolutions, y'a-t-il des aspects sur lesquels les têtes de réseaux doivent faire évoluer leur offre d'accompagnement ?

Dans le contexte de transformation de tous ordres que vit notre société, l'enjeu pour elles est de maintenir le « bon positionnement » tout en tenant compte des besoins sociaux auxquels elles souhaitent répondre. Cette question vaut pour les têtes de réseaux, comme pour d'autres groupes d'acteurs publics ou privés investis sur ces sujets.

Ainsi, les questions liées à la gouvernance, à la fonction employeur, au projet stratégique, au modèle économique et l'accès aux financements doivent être renforcées. Il est nécessaire par ailleurs qu'elles soient traitées au regard de différents facteurs externes : transformation digitale, évolution du partenariat associations/pouvoirs publics, décentralisation, émergence de nouveaux acteurs issus du secteur privé lucratif souhaitant s'investir sur des actions d'utilité sociale…

Prendre en compte ces tendances de fond nécessite de faire évoluer, voire de changer le regard sur des sujets parfois traités par les acteurs de l'accompagnement depuis de nombreuses années. Cela engendre donc un travail approfondi sur l'évolution de l'offre d'accompagnement. Pour les têtes de réseaux, cela se traduit par un accroissement des attentes de leurs membres vis-à-vis d'elles, et nécessite de repenser leur stratégie d'intervention.

Elles ont donc elles-mêmes besoin d'être accompagnées au plan stratégique. Or, alors qu'il existe une offre d'accompagnement assez complète pour les associations, elle est très réduite pour les têtes de réseaux, qui constituent pourtant un maillon essentiel de la chaîne de l'accompagnement. Pour combler ce manque l'ADASI, dont le Mouvement associatif est membre fondateur, a été créée fin 2015. Néanmoins, le modèle économique de cette offre d'accompagnement reste encore une question non résolue, pour laquelle la réflexion se poursuit.

4 / Comment Le Mouvement associatif souhaite-t-il se mobiliser sur ce sujet dans les années à venir ?

On voit bien en quoi cette dimension d'accompagnement est transversale et a toute sa place pour assurer un meilleur appui à la vie associative, mais de nombreux défis restent à relever. Tout d'abord, le Mouvement associatif souhaite que soient mobilisés des moyens plus importants dédiés à l'accompagnement des associations en général et des têtes de réseaux en particulier.

Pour ce faire, il souhaite approfondir ses travaux sur deux volets : la lisibilité de cette offre d'accompagnement et la valorisation de l'action des têtes de réseau. Au niveau interne, notre organisation souhaite enfin continuer à accompagner les associations dans ces mutations, en travaillant en particulier à donner les moyens aux têtes de réseaux associatives de continuer à assurer leurs missions tout en tenant compte de cette nouvelle donne.

2 - Ces travaux ont été menés avec l'appui du cabinet Eurogroup dans le cadre d'une mission en mécénat de compétences.

3 - L'Association pour le Développement de l'Accompagnement à la Stratégie et à l'Innovation de l'Intérêt général (ADASI) a été créée en 2014 pour offrir des solutions d'appui dédiées à la stratégie et adaptées aux têtes de réseaux et projets d'innovation d'envergure nationale.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF PAR DES POLITIQUES ADAPTÉES

La place du projet collectif est ce qui fait la force et certainement la spécificité de l'action associative. Une association est composée d'individus, et répond à des besoins individuels, mais elle mène cette action dans une démarche collective, et au service de la collectivité. Cette dimension, riche de lien social et de citoyenneté, mérite d'être soutenue et reconnue en tant que telle, au travers des politiques publiques qui s'adressent de façon directe ou indirecte au monde associatif.

Soutenir le projet, et non seulement l'action

Le nécessaire soutien au projet associatif, au delà des actions portées, est souvent ignoré. L'un des premiers symptômes en est sans doute la diminution des subventions de fonctionnement, au profit des subventions sur actions. Or ce qu'apporte la subvention de fonctionnement, c'est bien un soutien au projet associatif lui-même, pour qu'il puisse se développer, faire naître de nouvelles actions, faire vivre la dynamique collective.

En négliger l'importance, c'est assécher de façon certaine l'apport associatif en matière de mobilisation collective et de capacité d'innovation. Inscrire ce soutien dans la durée est aussi un élément essentiel et pourtant aujourd'hui de plus en plus rare, pour permettre au projet associatif de vivre et éviter qu'il ne soit réduit à la recherche annuelle de financements pour mener des actions…

Ces principes - soutien à l'action associative, et non seulement aux actions, relation dans la durée - sont inscrits dans la Charte des Engagements réciproques, signée entre l'État, les associations de collectivités et le Mouvement associatif en février 2014, dans la continuité de la première Charte signée en 2001. La circulaire signée du Premier Ministre, parue en septembre 2015 sur les relations entre associations et pouvoirs publics en réaffirme les modalités. Mais elle reste encore trop peu appropriée…

> *“ Favoriser le développement associatif, c'est aussi lui permettre d'anticiper les évolutions, l'accompagner dans ses mutations. ”*

Le FDVA, un outil à développer au service de la vie associative

Favoriser le développement associatif, c'est aussi lui permettre d'anticiper les évolutions, l'accompagner dans ses mutations. Le Fonds de développement de la Vie associative est un des outils, déployé au niveau national et régional, au service de ces enjeux, avec un double objectif : le soutien à la formation des bénévoles organisée par les associations, et la réalisation d'études et d'expérimentations permettant d'anticiper et d'imaginer les réponses aux mutations à venir. Cependant, la demande est suffisamment forte en termes de formation des bénévoles – et les besoins sont réels -, et les crédits alloués à cet outil bien trop faibles pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle, notamment en termes de soutien aux expérimentations ou initiatives pluri-acteurs qui peuvent aider à imaginer le monde associatif de demain.

Avec un budget d'environ 8 millions, le FDVA ne peut porter une politique ambitieuse d'accompagnement et de soutien aux réseaux associatifs dans toute leur diversité. Il est pourtant idéalement placé pour cela, porté au niveau national et territorial par les services

> “Le soutien à la création d’un emploi pérenne, non délocalisable, répondant à des besoins identifiés sur un territoire est un investissement pour la société.”

de l’État dédiés à la vie associative, et fonctionnant le plus souvent dans une démarche concertée avec les réseaux associatifs. Nous plaidons aujourd’hui pour que la place, et les moyens de cet outil soient revus pour en faire un dispositif central de soutien à la vie associative, en lien bien sûr avec d’autres outils existants (tels que le DLA, ou les différents réseaux d’information et d’accompagnement à la vie associative), mais ayant véritablement un rôle pivot pour répondre aux enjeux des associations avec une pleine prise en compte de leurs spécificités essentielles : engagement bénévole et implication citoyenne, modèle non lucratif, projet collectif et gouvernance complexe.

Soutenir les têtes de réseaux pour renforcer la structuration des dynamiques, renforcer les moyens mis au service de la formation des bénévoles, explorer de nouvelles méthodes d’appui, favoriser l’émergence des réponses associatives d’avenir, en matière de modes d’action, d’organisation ou de réponses aux besoins sociaux, sont autant de sujets qui méritent d’être investis dans le cadre d’une politique de développement de la vie associative, et travaillés avec les acteurs eux-mêmes.

Plusieurs propositions sont aujourd’hui sur la table pour permettre au FDVA d’être doté des moyens de cette ambition : Ainsi, la proposition de flécher les fonds des comptes bancaires associatifs inactifs vers le FDVA (ces fonds retournent aujourd’hui dans le budget général de l’État), adoptée par les parlementaires dans le cadre de la loi Égalité Citoyenneté, mais annulée par le Conseil Constitutionnel pour des raisons de forme, doit être rapidement réexaminée. D’autre part, la décision ayant été prise par les parlementaires de supprimer la réserve parlementaire telle qu’elle existait, pourquoi ne pas prévoir que les fonds qui allaient dans ce cadre au soutien aux associations (soit environ 50 millions d’euros) soient fléchés vers le développement de la vie associative, dans le cadre du FDVA ? Ces deux propositions suffiraient à donner une réelle impulsion à cette politique, sans aucun surcoût supplémentaire pour le budget de l’État.

Penser des politiques d’emploi au service de l’intérêt général

Les politiques d’emploi d’envergure à destination du monde associatif depuis de très nombreuses années sont bien souvent des politiques pensées avant tout au regard des enjeux d’insertion, et non tournées vers les besoins des associations pour la réalisation de leurs missions.

Les réactions et discussions nées de la réduction brutale des moyens dédiés à la politique des contrats aidés, décidée cet été, soulignent bien toute l’ambiguïté de tels dispositifs, évalués au regard de leurs résultats en matière de retour à l’emploi, et en ignorant tous leurs effets, néanmoins bien réels, pour le développement d’activités au service des citoyens. Pourtant, le soutien à la création d’un emploi pérenne, non délocalisable, répondant à des besoins identifiés sur un territoire est un investissement pour la société.

Des politiques de ce type, permettant un développement de l’emploi au travers du soutien au projet associatif, existent de façon sectorielle ou sur certains territoires. Elles nécessitent d’être renforcées et étendues pour pouvoir s’appliquer plus largement dans le cadre d’orientations nationales, intégrant des objectifs d’insertion de publics éloignés de l’emploi - avec les moyens de formation et d’accompagnement indispensables à leur efficacité - mais prenant également en compte les besoins en emplois qualifiés des acteurs associatifs, au service du développement de projets d’intérêt général.

Autant de mesures qui, mettant au cœur la prise en compte des spécificités de la construction associative, permettront de renforcer ces dynamiques, si riches pour ceux qui s’y impliquent comme pour ceux qui en bénéficient.

> “Soutenir les têtes de réseaux pour renforcer la structuration des dynamiques, renforcer les moyens mis au service de la formation des bénévoles, favoriser l’émergence des réponses associatives d’avenir... autant de sujets qui méritent d’être investis dans le cadre d’une politique de développement de la vie associative.”

-III-

L'ENGAGEMENT : PRINCIPE INDIVIDUEL, MOTEUR ASSOCIATIF

Ce n'est que récemment que la sociologie, s'est réappropriée le terme « engagement » pour désigner des actions citoyennes, du bénévolat. Une distinction s'est progressivement faite entre un engagement comme action (s'engageant / « made a commitment ») faisant donc appel à un choix individuel, et l'engagement comme état (étant engagé / « being committed ») souvent issu d'un cadre collectif normé.

Ainsi parler d'engagement aujourd'hui c'est surtout parler du parcours d'un individu. L'engagement répond à une aspiration, à des motivations personnelles, à une volonté individuelle et ressort donc du libre arbitre de chacun. Au cœur du projet associatif, il prend toute sa force dans la dynamique et l'intelligence collective qu'il vient nourrir. Faciliter et favoriser cet engagement, tout au long des parcours de vie, est un enjeu de société, pour des citoyens plus impliqués et une société plus solidaire.

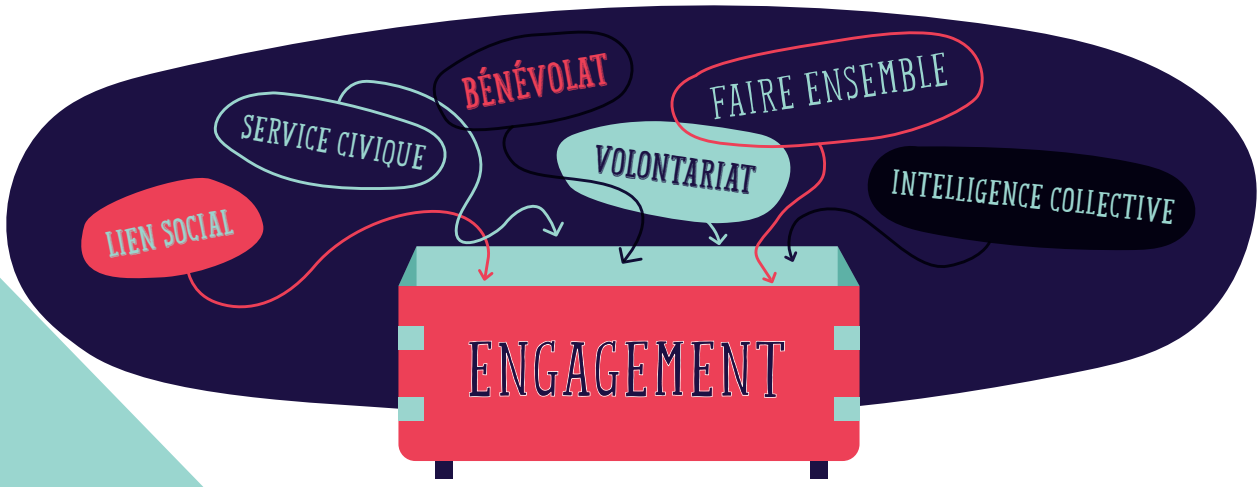

LES ASSOCIATIONS FACE AU **DÉFI DE L'ISOLEMENT SOCIAL**

Dans son avis *« Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité »* votée en Juin 2017, le CESE a adopté pour la première fois une définition de l'isolement social : *« L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre et leur qualité, est en situation de souffrance et de danger »*. L'avis précise que : *« Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. »*

L'avis pose un constat alarmant : l'isolement social touche plus de 10 % des Français. Un quart de la population risque d'y plonger en cas de rupture, n'ayant de relation qu'au sein d'un seul réseau. L'isolement social est l'un des signes d'une mutation profonde des formes de relations gratuites qui nous unissent. Cette mutation, même si elle ouvre de nouvelles potentialités, fragilise considérablement celles et ceux qui manquent des moyens ou capacités de se (re)constituer des relations. Elle les plonge dans une inquiétude dans leur rapport aux autres et leur place dans la société qui constitue une profonde souffrance identitaire.

L'avis du CESE lance un défi à toutes les forces vives du pays pour réagir face à cette situation d'urgence. Il pose au préalable deux positionnements de fond : *« le premier est que la relation, le lien social, ne peuvent devenir une marchandise (…); le second est que l'engagement des citoyen.ne.s doit renforcer et non affaiblir les rôles joués par les familles comme par les professionnel.le.s du soin et de l'accompagnement »*. Il rappelle que *« Dans ce contexte, l'engagement citoyen (…) ne peut servir de prétexte au désengagement de l'État et plus largement de l'ensemble des pouvoirs publics »*.

> **“ Les associations sont en première ligne du combat contre l'isolement social. ”**

Ceci posé, le CESE préconise de tout réfléchir et construire en partant de l'implication citoyenne, et notamment de ses formes collectives, celles qui existent déjà, celles qui émergent et celles que l'on pourrait susciter, et d'articuler l'action citoyenne avec celle des acteurs institutionnels et professionnels. Cette perspective d'intervention ambitieuse et réaliste ne pourra réussir sans un engagement contre l'isolement et pour la restauration des liens sociaux de l'ensemble du monde associatif.

Les associations sont en effet aux premières lignes de ce combat, elles sont interpellées dans leur identité profonde par cette nouvelle forme de misère et d'urgence sociale. Au-delà de leurs missions, elles sont un creuset républicain des liens sociaux, un des espaces collectifs où se recomposent les formes d'engagement et d'attachement, où s'inventent les nouvelles manières de décider et d'agir, de vivre et d'être ensemble.

Mais cette finalité commune qui fonde la spécificité associative est-elle toujours consciente, vivante dans nos organisations, animée dans l'élaboration de nos projets associatifs, priorisée dans les actions menées ? Les associations mettent-elles au cœur de l'élaboration de leurs choix et de leurs projets, de l'adaptation de leurs organisations et de leurs gouvernances, la primauté de l'initiative collective des citoyens ? Respectent-elles leur autonomie, soutiennent-elles leur capacité de décider et d'agir ? Sont-elles prêtes à jouer les indispensables synergies entre organisations pour déployer sur l'ensemble de nos territoires, un maillage fraternel ?

Avec 20 millions de bénévoles, dont 13 millions au sein des associations, et une progression régulière de l'engagement notamment des jeunes, les citoyens ont l'énergie et les moyens de rendre extrêmement fertile ce terreau relationnel fragilisé et dont ils ont en partie la charge. Mais c'est à condition de pouvoir compter sur un appui décisif des pouvoirs publics et sur celui, essentiel, des associations, dont c'est la mission première.

Jean-François SERRES, Vice-Président du Mouvement Associatif

CONSTRUCTION DE SOI & ÉMANCIPATION À TRAVERS LES ENGAGEMENTS ÉTUDIANTS

ELÉMENTS DE CONTEXTE : CET ARTICLE FAIT SUITE À LA THÈSE DE DOCTORAT EN SOCIOLOGIE "L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT DANS UN MONDE D'INDIVIDUALISATION : CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET PARCOURS POLITIQUES." SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 24 MAI 2017 PAR CLAIRE THOURY. LES PROPOS RAPPORTÉS PROVIENNENT DES 56 ENTRETIENS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE CETTE RECHERCHE, ENTRE JUIN 2015 ET NOVEMBRE 2016, AUPRÈS D'ÉTUDIANTS ENGAGÉS OU D'ANCIENS ÉTUDIANTS ENGAGÉS.

À la fois espaces d'expérimentation et de prises de risque, outil de singularisation et vecteur de liens sociaux, l'engagement associatif étudiant structure la construction identitaire des individus engagés et contribue à leur émancipation. Selon François Dubet, *« la jeunesse est moins un statut qu'elle n'est un ensemble d'épreuves »* [1]. Parmi ces épreuves se trouve le rapport au système scolaire, particulièrement complexe en raison du caractère linéaire de ce dernier. Les plus jeunes se trouvent donc pris au cœur de contradictions : d'une part, un système éducatif rigide et descendant qui n'autorise pas la prise de risque et les retours en arrière, et d'autre part, le besoin d'expérimenter, de se confronter autrement aux autres et à soi. Le temps de la jeunesse, en ce sens qu'il fait le lien entre l'enfance et l'âge adulte, est structurant dans la construction de soi, d'où l'importance des groupes de pairs qui facilitent les revendications identitaires et donc la quête d'une plus grande liberté.

1 - Dubet, François, *« La jeunesse n'est-elle qu'un mot ? »* in Hamel, Jacques, Pugeault-Cichelli, Catherine, Galland, Olivier, Cichelli, Vincent, La jeunesse n'est plus ce qu'elle était, Presses Universitaires de Rennes, p13.

Un espace d'expérimentation...

L'engagement est un espace d'expérimentation dans la mesure où il favorise la singularisation, mais aussi l'émancipation vis-à-vis d'un modèle familial ou vis-à-vis de l'institution scolaire jugée trop rigide par de nombreux étudiants. L'engagement structure les valeurs des individus en permettant par exemple à ces derniers de se confronter à des univers insoupçonnés, qu'il s'agisse du milieu carcéral, des inégalités sociales en matière d'éducation, de l'extrême pauvreté, de discriminations raciales ou sexuelles, etc. En tant qu'espace d'expérimentation, l'engagement facilite la production de sens et de valeurs par les individus. Cet élément est structurant dans la compréhension des modes d'engagement des plus jeunes dans des associations. Lorsque l'on interroge leur motivation à s'engager, ceux-ci insistent sur l'importance de pouvoir expérimenter : « J'ai eu envie d'avoir une asso dans l*aquelle il y aurait plus de place pour l'initiative personnelle, au sein de laquelle je pouvais être force de propositions »*. Les possibilités offertes par les associations étudiantes en matière d'expérimentation et de prises de responsabilités sont mises en avant très fréquemment par les étudiants rencontrés, elles caractérisent les associations de jeunes dirigées par des jeunes et expliquent en partie pourquoi le monde associatif étudiant fait office d'école de la vie.

...qui contribue à pluraliser la notion de réussite

Le fait que l'engagement soit un espace d'expérimentation renforce considérablement la confiance que les individus ont eux-mêmes et contribue à pluraliser la notion de réussite. En effet, en étant confrontés à des situations inédites, en devenant responsables d'un projet ou d'une association, ces étudiants développent des compétences très complémentaires à celles transmises par le système éducatif : *« J'ai compris qu'il n'y avait pas que la formation qui apportait quelque chose puisque j'ai découvert que je pouvais gérer une équipe d'une trentaine de personnes. J'ai aussi appris à travailler avec les gens, à parler avec les gens »*. Parmi les apports significatifs de l'engagement, nous trouvons la confiance en soi et le sentiment d'utilité, *« ça m'a apporté vraiment de l'assurance, une bonne prise de parole. Savoir bien parler et écouter les autres, savoir écouter et se faire entendre mais aussi se faire respecter »* ou encore *« ce que je fais le plus en ce moment c'est gérer les*

gens qui bossent sur le festival. C'est vers moi qu'ils viennent quand il y a des conflits, des petits soucis. C'est à moi qu'on va demander de régler le problème, de trouver des solutions ».

L'engagement occupe une place importante dans la vie de ces individus jusqu'à devenir un élément constitutif de leur identité : ils sont certes étudiants mais ils sont surtout engagés. Lors de mes échanges avec ces étudiants associatifs, nombreux m'ont fait part de leur crainte de s'engager dans un premier temps de peur de mettre en péril leur réussite académique. Or, après quelques mois voire années d'engagement, leur positionnement est tout autre : *« je suis plutôt content aujourd'hui, je ne vois pas comment je pourrais faire sans être investi dans la vie associative, je trouverais ça très ennuyeux de ne rien avoir à côté »*. C'est donc parce que l'engagement favorise l'expérience de la liberté en offrant une infinité de possibilité mais en imposant aussi de nombreuses responsabilités qu'il devient un marqueur d'autonomie, d'indépendance, de singularisation.

Une composante décisive dans la construction identitaire des individus

En étant décisif dans la construction identitaire des individus, l'engagement est aussi un espace d'émancipation puisqu'il permet à des individus, à ce moment particulier de la vie qu'est la jeunesse, de s'affirmer en tant qu'être autonome. Si l'engagement n'est pas exempt de certaines inégalités sociales, il facilite tout de même l'affranchissement de certaines règles ou de certains codes sociaux, et donc une forme d'émancipation vis-à-vis d'un modèle familial par exemple. L'un des étudiants rencontrés expliquait que ses parents désapprouvaient son engagement, jugé inutile puisque n'étant pas un marqueur de réussite sociale. Aussi, en s'engageant, cet étudiant se confronte à un milieu totalement différent du sien : *« l'engagement a eu un impact fondamental, dans mon rapport à la politique, dans mon rapport aux autres. Aujourd'hui, je me rends compte à quel point j'ai changé grâce à l'associatif. J'ai rencontré des gens dans l'associatif que je n'aurais jamais rencontré si j'étais resté dans mon petit milieu, j'ai rencontré des gens de toutes classes sociales, des gens qui avaient des parcours de vie radicalement différents des miens. Et j'ai appris à les connaître, à les comprendre, et ça m'a radicalement ouvert l'esprit »*.

L'engagement est décisif dans la construction identitaire des individus car il facilite l'ouverture vers de nouveaux horizons mais aussi parce qu'il favorise la création de liens sociaux multiples. En effet, *« les liens collectifs ne reposent plus sur des pré-engagements communautaires mais se constituent dans l'action, en deviennent l'un des résultats »* [2]. C'est ce qu'explique l'un des étudiants rencontré : *« suer ensemble sur le festival, ça noue des liens assez impressionnants. On a le même projet et la même passion, on passe beaucoup de temps ensemble, on fait deux AG par semaine, on va au bar ensemble. Il y a un vrai esprit de groupe »*.

Si la question des liens sociaux peut paraître anecdotique, elle est en réalité décisive car la multiplication des liens sociaux, des liens électifs, contribue à la singularisation des individus en dehors des cadres familiaux ou scolaires classiques, en donc à leur émancipation. Par ailleurs, la question des liens sociaux met en exergue l'importance des groupes de pairs, et plus généralement de l'amitié, dans la vie de ces étudiants, amitiés garantes aussi bien de sécurité que de liberté individuelle. Autrement dit, la question des liens sociaux souligne celle de l'épanouissement dans les modes d'engagement. Les motivations des étudiants engagés croisent une quête de sens et une volonté d'épanouissement, *« il fallait que je fasse quelque chose qui me plaise »*.

L'engagement associatif étudiant structure durablement la vie des individus, notamment parce qu'il offre un cadre d'expérimentation et de construction identitaire. En effet, l'engagement, parce qu'il est réversible à tout moment, garantie une liberté individuelle [3] tout en permettant, parce qu'il est un espace bienveillant, la prise de risque et le droit à l'erreur. L'engagement permet donc aux individus d'*« élaborer en partie eux-mêmes le sens de leur intégration au sein des différentes sphères sociales »* [4]. Les anciens étudiants engagés expliquent d'ailleurs à quel point leur vie serait différente aujourd'hui s'ils ne s'étaient pas engagés, tant sur le plan personnel et professionnel que dans leurs valeurs, leurs rapports aux autres et eux-mêmes. Autrement dit, si l'engagement associatif étudiant est un succès, c'est parce qu'il est un espace sécurisant et bienveillant qui offre de nombreuses possibilités tout en favorisant une grande liberté, mais aussi parce qu'il permet aux individus engagés de trouver un équilibre entre quête de sens et quête d'épanouissement.

Claire THOURY, Déléguée générale d'Animafac

2 - Ion, Jacques, Ravon, Bertrand, « Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel » in Lien social et Politiques, n°39, 1998, p63

3 - Ion, Jacques, Franguidakis, Spyros, Viot, Pascal, Militer aujourd'hui, Autrement, Paris, 2005

4 - Vermeersch, Stéphanie, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », Revue française de sociologie 4/2004 (Vol. 45), p. 681-710

FAIRE VIVRE UNE « SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT »

FACILITER ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUN À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE, C'EST AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ DE CITOYENS IMPLIQUÉS, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS FRATERNELLE. ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DE L'ACTION ASSOCIATIVE DANS SA DIMENSION COLLECTIVE, ET RECONNAITRE L'APPORT DE CETTE DYNAMIQUE ET DE TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT À TRAVERS ELLE, C'EST RÉPONDRE AUX ATTENTES D'UNE SOCIÉTÉ MODERNE ET OUVERTE.

En France, 13 millions de bénévoles sont engagés dans les associations, et c'est un engagement en constante augmentation, notamment de la part des jeunes. Ce qui fait la force et l'apport de cet engagement, pour l'individu comme pour le collectif, c'est son caractère volontaire, et nous y sommes fondamentalement attachés.

Mais aussi convaincus que, pour que cette démarche volontaire soit la plus accessible pour tous, quel que soit l'âge ou le milieu social, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser la sensibilisation, créer des cadres juridiques adaptés, favoriser les passerelles pour que se développe une véritable « société de l'engagement ».

> *« Plusieurs leviers peuvent être activés pour permettre le développement d'une véritable culture du volontariat. »*

Faciliter la découverte et l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge

L'engagement associatif et plus largement l'implication dans un projet collectif et au service du collectif ne vont pas de soi. Sensibiliser très tôt à ce qui se construit au travers de l'engagement, en favoriser les expériences dès le plus jeune âge sont les meilleurs moyens d'en ouvrir l'accès au plus grand nombre, et de faire de l'engagement l'un des moteurs de notre société.

L'école doit faciliter la découverte du bénévolat chez les plus jeunes, leur permettre de faire l'expérience de l'action collective : cela passe en particulier par la facilitation, la reconnaissance et la valorisation des expériences d'engagement des jeunes, par exemple dans le cadre des projets pédagogiques des établissements scolaires, en mettant à disposition de locaux pour des projets collectifs, en associant les élèves à des décisions concernant la vie de l'établissement, en organisant de rencontres avec des associations.

Des passerelles fortes doivent être construites entre l'Education nationale et le monde associatif. L'école, dans ses enseignements, doit aussi donner à voir l'apport de ces engagements à la société : la thématique de la vie associative doit prendre pleinement sa place dans les programmes d'enseignement moral et civique et dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires au collège.

Permettre l'engagement tout au long des parcours de vie et sous différentes formes

L'engagement associatif est un acte choisi et doit le rester. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés au principe d'un service civique obligatoire et à toute idée de conditionnalité imposée entre versement d'allocations et exercice d'activités bénévoles.

Il est en revanche important de permettre à chacun d'avoir accès à cet engagement libre et volontaire à différents moments de sa vie, et que la puissance publique reconnaisse l'apport des activités bénévoles et volontaires et leur complémentarité avec les autres temps d'activité.

Ainsi, le volontariat associatif, s'il existe dans les textes, est aujourd'hui peu développé en France. Il permet

pourtant de s'engager au service d'une cause d'intérêt général, au bénéfice de la société, tout en levant certains freins matériels. Plusieurs leviers peuvent être activés pour permettre le développement d'une véritable culture du volontariat, qui existe bien davantage chez certains de nos voisins. Le service civique en fait partie, qui est sans doute aujourd'hui l'une des formes les plus connues et les plus populaires du volontariat pour les jeunes. L'objectif de le rendre réellement universel, c'est-à-dire accessible à tous ceux qui le souhaitent, doit être poursuivi, pour qu'il devienne un réflexe naturel dans le parcours des jeunes, et pleinement valorisé au sein de celui-ci. Mais nous appelons également à une réflexion plus large sur le développement du volontariat pour tous comme une opportunité de révéler ou revivifier des envies d'engagement à différentes étapes de parcours de vie. Ainsi pourrait être inscrit dans le cadre du Compte Personnel d'Activité un droit d'accès à une période de volontariat au cours de sa vie, indemnisée et entrainant non plus une rupture mais une suspension du contrat de travail ou des droits en cours.

En tout état de cause, l'intégration des activités de volontariat et de bénévolat dans le Compte Personnel d'activité, au travers du Compte Engagement Citoyen est une ouverture vers une plus grande reconnaissance de la complémentarité des activités dans un parcours de vie. Cette ouverture, très récente, doit être confirmée et amplifiée, pour faciliter, favoriser et valoriser l'engagement bénévole et volontaire au service des projets d'intérêt général. Ces dynamiques sont aussi à encourager au sein des entreprises, où l'on voit se développer des démarches visant à créer ou faciliter les passerelles avec la vie associative.

Ce soutien aux engagements individuels, s'il est indispensable et doit être développé, doit cependant nécessairement s'accompagner d'un soutien aux dynamiques collectives dans lesquels ils prennent vie.

Porter une politique structurante d'accompagnement et de soutien du bénévolat associatif

Les moyens aujourd'hui accordés à l'accompagnement et au soutien à l'action bénévole sont sans commune mesure avec l'apport, y compris économique, que chacun s'accorde à lui reconnaitre. Informer, former, conseiller, sont autant de missions portées par les réseaux associatifs, pour permettre l'exercice de ces millions d'actions sociales, culturelles, humanitaires, éducatives, sportives qui au quotidien servent l'intérêt général. D'autres lieux ont également été créés, pour répondre aux besoins hors des fédérations associatives ou orienter de futurs bénévoles.

Il y a certainement aujourd'hui un besoin de rendre plus lisible et de mieux mettre en lien l'ensemble de réseaux de soutien, d'accompagnement et d'appui à la vie associative, et c'est un chantier qui doit être mené avec l'ensemble des acteurs, dans une démarche de co-construction. Mais il est également nécessaire d'investir dans ces réseaux des moyens à la hauteur de l'enjeu que représente l'investissement de 13 millions de bénévoles au service de la société.

Le Fonds de Développement de la Vie Associative est l'un des outils de cette politique. Il doit être doté des moyens permettant de répondre aux attentes et aux besoins de formation des bénévoles, et de réaliser les études et expérimentations en matière de vie associative qui permettront d'anticiper et de répondre aux mutations à venir. C'est aujourd'hui très loin d'être le cas.

« LE SERVICE CIVIQUE : QUEL BILAN ? QUELLES PERSPECTIVES ? »

Une étude du CESE

Alors que l'ancien Président de la République François Hollande avait annoncé début 2015 la montée en charge du Service civique et qu'une partie du projet de loi Égalité et Citoyenneté est venue enrichir le dispositif, l'étude du CESE s'est attachée à aborder tous les débats qui entourent son actuel développement : service civique volontaire ou obligatoire, risque de substitution à l'emploi et au bénévolat, conditions apportées pour garantir une qualité du dispositif, etc.

Après une mise en contexte sur les origines et l'esprit du Service civique, ainsi que les attributs symboliques et sociétaux qui lui sont associés, l'étude dresse le bilan du dispositif depuis 2010, en termes de fonctionnement mais aussi d'impact quantitatif et qualitatif sur les volontaires, les structures d'accueil et la société toute entière. Elle explicite ensuite les enjeux, et particulièrement les risques, posés par la généralisation du Service civique.

Elle pose enfin un ensemble de pistes d'amélioration en matière de respect des fondamentaux, de définition et d'animation des missions, d'accessibilité/attractivité et de gouvernance/financement du Service civique. Co-rapportée par Jean-François Serres (groupe des associations) et Julien Blanchet (groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), l'étude a été publiée en mai 2017. Retrouvez-la sur le site du CESE.

-IV-

PARTICIPATIVE & VIVANTE : LA DÉMOCRATIE DES ASSOCIATIONS

La consultation des citoyens et plus largement de la société civile organisée sur les politiques qui les concernent est aujourd'hui un impératif et une aspiration partagée.
Il ne s'agit pas d'opposer démocratie représentative et démocratie participative, mais de renforcer leur complémentarité.

Tout à la fois écoles de la démocratie et lieux d'expression citoyenne, les associations ont été, et sont toujours, moteurs de ces dynamiques, par les pratiques qu'elles développent en leur propre sein, par leur contribution aux débats de la Cité et dans le dialogue qu'elles construisent avec les pouvoirs publics.

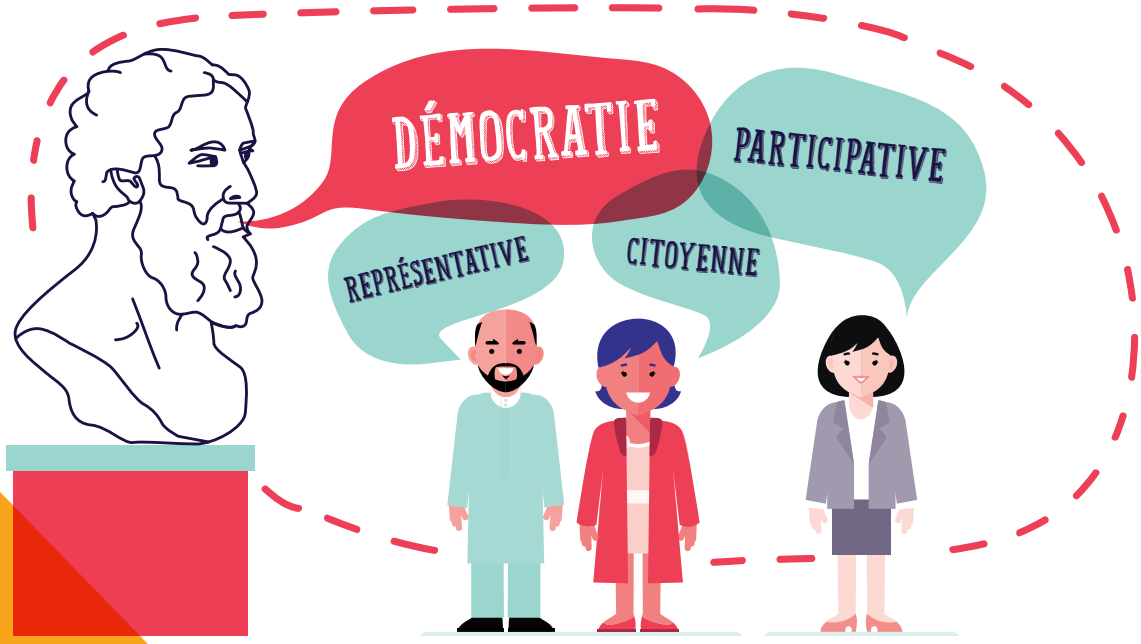

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE *VS* DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE TROISIÈME VOIE EST POSSIBLE

AVEC "DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DÉMOCRATIE PARITAIRE : COMMENT DÉCIDER AVEC EFFICACITÉ ET LÉGITIMITÉ EN FRANCE EN 2017", LE SÉNAT PROPOSE UN RAPPORT RICHE DE RÉFLEXIONS ESQUISSANT UN MODÈLE DIT DE « DÉMOCRATIE COOPÉRATIVE ». PRÉCISIONS AVEC LE SÉNATEUR PHILIPPE BONNECARRÈRE, RAPPORTEUR DE CETTE MISSION D'INFORMATION.

PHILIPPE BONNECARRÈRE

1 / Le rapport lance-t-il un appel à dépasser le débat représentativité *vs* participation ?

Si je reprends toutes les auditions que l'on a faites, les constats ont été sévères vis-à-vis de l'État, la démocratie actuelle, la presse, les syndicats, les experts. On a pu noter un rejet assez partagé des corps intermédiaires. On a relevé une forme de dramatisation dans le constat, pourtant les conclusions sont souvent plus modérées, la démocratie représentative n'est pas contestée en tant que telle. Elle apparait comme la forme la moins imparfaite de démocratie.

Le véritable débat est de savoir où est-ce qu'on place le curseur entre une démocratie représentative, que personne ne conteste au fond, et un désir des Français d'avoir plus de participation. Il s'agit de revitaliser la démocratie. Ce qui change profondément aujourd'hui c'est que la décision publique n'est pas légitime juste parce que la personne est élue. On est passé d'une légitimité de position à une légitimité de décision comme le souligne Marcel Gauchet.

2 / Qu'entendez-vous par « démocratie coopérative » ?

Il s'agit d'acter que les conditions de la décision publique ont changé, et à l'instar des civic techs, que la société peut apporter une contribution intéressante. Donc il s'agit de rentrer dans des logiques plus participatives à l'intérieur de la démocratie représentative, notamment en introduisant un système de panel citoyen qui est assez adapté à l'élaboration de la loi. On peut imaginer un panel de 20 à 40 citoyens qui contribuerait aux études d'impact et à la vie parlementaire.

3 / Dans le rapport, il est fait état d'une « fatigue démocratique » des dispositifs participatifs.

Ce qui est important dans la mise en œuvre d'une démarche participative c'est que le diagnostic soit partagé dès le départ, sinon les éléments sont biaisés. La notion de participation a souvent été une communication dirigée. Il faut éviter de tomber dans l'activisme, on peut parler par exemple des conseils citoyens, qui ont une difficulté à trouver un équilibre avec le risque d'une parole qui peut être instrumentalisée. Pour faire vivre ces dispositifs, il faut avoir la capacité à les porter post réunion, à diffuser des comptes rendus. Ce sont des mécanismes qui doivent être interactifs.

4 / Selon vous, quelle est la place des associations dans une « démocratie coopérative » ?

Les associations sont parties du jeu institutionnel et en même temps elles sont dans un monde qui n'est pas institutionnel. La parole de l'association peut être vue comme une parole plus libre et plus indépendante, dans un monde de défiance vis-à-vis des informations et des corps intermédiaires. L'association est un corps intermédiaire, mais elle a la chance d'être un corps d'explication, et il y a un besoin de tri et de tamisage dans une société de fake news. Les associations sont parties prenantes de la démocratie coopérative de par leur liberté, leur indépendance, et le poids de leur parole, qui est une parole vérifiée.

QUELLE RÉFORME POUR LE **CESE** ?

DANS SON DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE PRONONCÉ DEVANT LE CONGRÈS LE 3 JUILLET, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A TÉMOIGNÉ D'UNE VOLONTÉ DE RÉHABILITER LE CESE POUR LE REPOSITIONNER AU CŒUR DE LA VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DE NOTRE PAYS. EN CE SENS, AU MÊME TITRE QUE LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES, LE CESE EST APPELÉ À FORMULER DES PROPOSITIONS. LE GROUPE DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS[1], EN LIEN ÉTROIT AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, S'EST LARGEMENT IMPLIQUÉ DANS LA DÉMARCHE. L'OCCASION POUR LA VIE ASSOCIATIVE DE FAIRE LE POINT AVEC LE PRÉSIDENT DU GROUPE, JEAN-KARL DESCHAMPS.

1 / Avant d'évoquer l'avenir du CESE à proprement parler, pouvez-vous nous dire en quoi le CESE est utile et ce qui fait sa spécificité ?

La question est légitime et il me semble en effet essentiel de rappeler la raison d'être du CESE. Dans la période de grande transition que nous traversons, la société civile organisée a un rôle déterminant à jouer. Le CESE incarne l'espace de rencontre et de dialogue de cette dernière. Il en est un reflet de sa diversité sociale, culturelle, territoriale et générationnelle ; un carrefour de toutes les France, où se croisent les points de vue, les parcours et les sensibilités. Le CESE est cette Assemblée où ses diverses composantes se parlent, échangent, débattent de toutes les questions de société, et parviennent à dépasser les intérêts particuliers au service de l'intérêt général. Elles produisent des avis avec préconisations, destinés à éclairer le Parlement et le gouvernement ainsi que les citoyens.

1 - Composition du groupe des associations et des fondations du CESE : Jean-Karl DESCHAMPS - Philippe JAHSHAN - Delphine LALU - Yann LASNIER - Marie-Claire MARTEL - Françoise SAUVAGEOT - Jean-François SERRES - Marie TRELLU-KANE.

2 / La réforme institutionnelle lancée par le président de la République va offrir l'opportunité de redéfinir les grandes missions du CESE. Lesquelles d'entre elles le groupe des associations a-t-il retenu comme prioritaires ?

Pour être encore plus utile à la société, le futur CESE devra à nos yeux remplir quatre types de missions : éclairer le gouvernement et le Parlement, contribuer activement à faire vivre le débat citoyen, participer à l'évaluation des politiques publiques, concourir à penser le futur.

Je ne reviens pas sur la première mission – historique – du CESE qui consiste à produire des avis, avec constats et préconisations, sur différents sujets, à destination des pouvoirs législatif et exécutif. C'est le cœur de métier du Conseil depuis sa création et il doit le rester.

En qui concerne l'ouverture du Conseil aux citoyens en revanche, de nouvelles actions pourraient être entreprises et compléter celles déjà initiées sous cette mandature : au-delà de la veille sur les pétitions ou de l'usage de plateformes

JEAN-KARL DESCHAMPS

de recueil de propositions (actions déjà employées), le CESE pourrait proposer chaque année au grand public un ou deux "Grands débats citoyens" dont il assurerait l'organisation en partenariat avec les CESER. Il s'agirait d'ouvrir aux citoyens un espace qui permette d'une part l'acculturation, la compréhension et l'appropriation des grands sujets contemporains, et d'autre part l'échange de points de vue s'appuyant sur l'expertise d'usage et l'éclairage scientifique. L'objectif serait également de contribuer à redonner l'envie de débattre et de permettre aux citoyens de prendre part à l'élaboration de nos travaux.

En matière d'évaluation, nous proposons notamment de confier au CESE

la responsabilité d'un programme annuel d'évaluation "sociétal" d'une ou deux politiques publiques, en permettant aux citoyens de participer et en en rendant public le résultat. Nous proposons aussi que le Conseil puisse être systématiquement saisi pour contribuer, en collaboration avec la Cour des comptes, à l'évaluation des lois que les pouvoirs publics envisageraient d'abroger ou de réformer en profondeur. Il nous semble également important de donner toute sa place au Rapport annuel sur l'état de la France dont la loi confie la charge au Conseil.

Enfin, la mission de réflexion sur le futur pourrait être conduite suivant deux pistes : en poursuivant et en amplifiant le repérage, le bilan et la valorisation d'expérimentations émergentes aux quatre coins de la France (sur des sujets aussi variés que la lutte contre l'isolement social ou la démocratie culturelle) ; en renforçant la dimension « prospective » et géopolitique de nos travaux, dans le but d'affiner le contexte et la problématisation des sujets étudiés. Pour cela, le CESE devrait pouvoir d'une part saisir les agences de l'État et directions ministérielles compétentes en matière prospective et d'autre part mobiliser un partenariat renforcé avec le CES européen.

3 / Quels changements proposez-vous d'apporter concernant le fonctionnement et la composition du CESE ?

Comme toutes les institutions, dans ce domaine le Conseil n'est pas exempt de reproches. Il ne faut cependant pas confondre reproches et procès à charge… Pour nous, il s'agit de rechercher la cohérence la plus forte entre les objectifs attribués à la troisième Chambre constitutionnelle et son fonctionnement. C'est pourquoi nous proposons que la composition des groupes leur permette d'être présents dans chaque commission, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, afin que les conseillers puissent y exprimer leur point de vue, non à partir de leur expertise technique, mais à partir de leur vision de citoyens engagés et éclairés prenant la parole d'un certain « endroit de la société ».

> “ Pour être encore plus utile à la société, le futur CESE devra à nos yeux remplir quatre types de missions : éclairer le gouvernement et le parlement, contribuer activement à faire vivre le débat citoyen, participer à l'évaluation des politiques publiques, concourir à penser le futur. ”

Parallèlement, nous proposons de dépasser le schéma actuel des sections thématiques figées dont la logique « en silo » empêche souvent d'appréhender les sujets traités dans leur globalité et transversalité, et de le remplacer par l'instauration de commissions ad hoc, qui ne seraient dédiées qu'à une saisine spécifique.

Nous proposons également de réformer le statut de personnalité associée[2]. Ainsi, le Conseil en compterait deux catégories : celle des experts techniques qui apporteraient aux sections leurs capacités d'expertise reconnue sur un sujet précis, et celle des représentants des citoyens qui contribueraient aux travaux par l'apport de leur expertise d'usage. Le mandat de ces personnalités associées serait par contre limité à la seule durée de la saisine pour laquelle ils seraient nommés (soit 4 à 6 mois).

> “ Dans la période de grande transition que nous traversons, la société civile organisée a un rôle déterminant à jouer. Le CESE incarne l'espace de rencontre et de dialogue de cette dernière. ”

Enfin, et dans la continuité du discours d'Emmanuel Macron le 1er mai, nous plaidons pour une extension de la représentativité associative du CESE. Cela renvoie au calibrage de notre groupe, qui ne rassemble actuellement que sept représentants associatifs et un des fondations sur un total de 233 conseillers. Nous suggérons que ce renforcement du groupe s'opère suivant le même mode de désignation qui a été employé pour la mandature actuelle : un appel à candidature via le Mouvement Associatif mais au-delà de ses membres (soit plus de 50 % des associations françaises), et une proposition de désignation faite au Ministre par celui-ci, sur la base de critères de choix transparents.

2 - Il s'agit des membres qui participent aux travaux des sections, mais ne peuvent ni être rapporteurs, ni délibérer en assemblée plénière.

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES ET LE DIALOGUE STRUCTURÉ AU CŒUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

EN 2009, LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ADOPTENT UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LA JEUNESSE. CELLE-CI PRÉVOIT DE « STRUCTURER LE DIALOGUE AVEC LA JEUNESSE ».

Le Cnajep, Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, réunissant plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, anime depuis 2011 le dialogue structuré pour la France.

Ce travail, jusque-là à dimension européenne, a inspiré le travail de plaidoyer que le Cnajep a porté dans le cadre de l'élaboration de la loi Égalité citoyenneté. La volonté étant de structurer le dialogue à tout niveau entre les jeunes, les organisations de jeunesse et d'éducation populaire et les pouvoirs publics en vue de contribuer de manière plus efficace à la définition des politiques publiques.

Le plaidoyer du Cnajep a porté ses fruits puisque l'article 54 de la loi Égalité citoyenneté prévoit désormais *que : les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État.*[1]

Qu'il soit mis en œuvre au niveau européen ou au niveau territorial, le dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation.

Le dialogue structuré est basé sur la notion de processus de participation. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux.

ON DOIT SAVOIR :
QUI DIALOGUE, POURQUOI, DE QUOI, QUAND ET COMMENT !

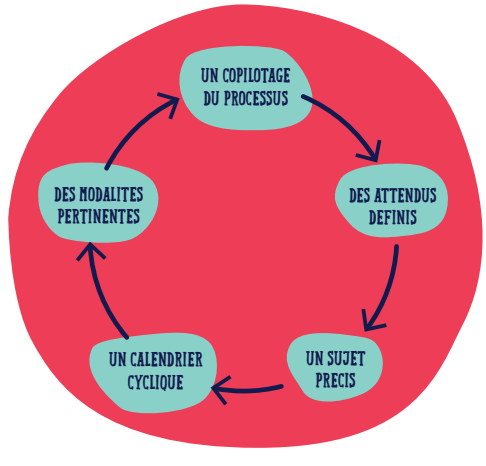

1 - Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

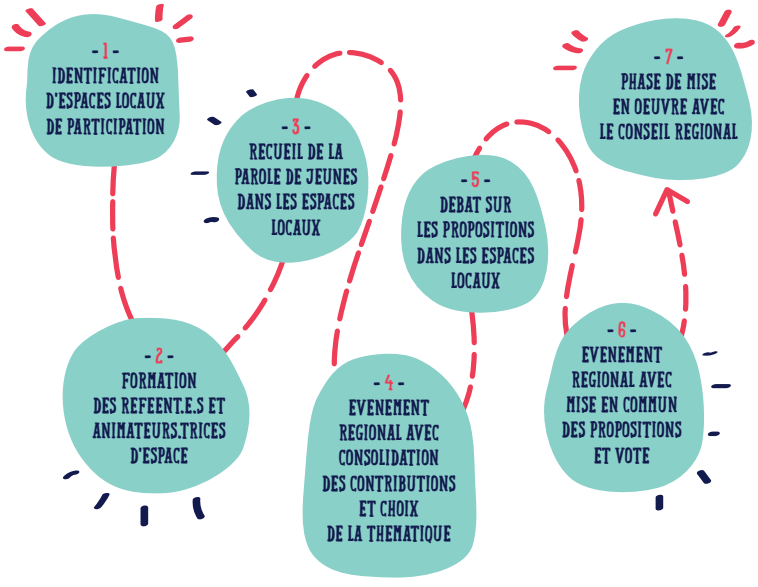

Pourquoi du « dialogue » ?

Nous vivons actuellement un tournant démocratique qui annonce une révolution dans le mode de relation entre les citoyen.nes et les pouvoirs publics. Nous sommes invités, responsables associatifs et politiques, à relever ce défi démocratique et le dialogue structuré nous semble être un bout de la réponse.

Pourquoi « structuré » ?

Beaucoup de formes de dialogue préexistaient au dialogue structuré : Conseils de jeunes, votes, manifestations, conférences de consensus, consultations publiques… L'idée n'est pas de remettre en cause ces formes de dialogues mais de trouver une architecture pour les organiser et les mettre en synergie.

Et maintenant ?

L'obtention de l'inscription dans la loi Égalité citoyenneté du dialogue structuré ne constitue pas une fin en soi mais bien le début, c'est pourquoi le Cnajep est à l'initiative d'une dynamique entre les acteurs qui aujourd'hui peuvent s'emparer et faire vivre sur les territoires cet article.

Les Crajep, Comités régionaux des associations de jeunesse et d'éducation populaire, les DRJSCS, les Conseils régionaux peuvent se lancer dans une démarche de construction d'un processus territorial de dialogue structuré. C'est déjà le cas dans la région des Hauts-de-France qui a lancé une expérimentation de Dialogue Structuré à échelle régionale. Soutenu par des fonds européens et par le Conseil Régional, le Crajep a pu, avec ses partenaires institutionnels, mettre en place une architecture de processus.

Le processus créé en Hauts-de-France s'appuie largement sur des espaces locaux de participation préexistant sur une quinzaine de bassins de vie : Associations bien implantées, CAJ, associations étudiantes, conseils de jeunes, PIA, centres sociaux… L'idée a été de faire travailler ensemble ces acteurs sur une thématique et des formats communs.

Le Cnajep poursuit son travail en mettant en place un système de soutien auprès de ses membres qui peut consister en l'organisation de formation, en un cours en ligne, en un accompagnement personnalisé, des rencontres d'acteurs, et toute autre action.

Le Cnajep souhaite également faire avancer l'idée d'un processus national de dialogue structuré.

Et oui : un processus existe au niveau européen, la loi EC permet de mettre en place des processus au niveau territorial, il ne manque plus qu'un échelon !

Pourquoi le dialogue structuré nous semble au cœur des enjeux de société ?

Il est pour nous au carrefour d'une démarche d'éducation populaire et d'une volonté de mieux élaborer les politiques de jeunesse. Rien d'étonnant que le Cnajep soit très investi sur le sujet. Il est même à la croisée des chemins entre la dimension européenne et territoriale, entre une démarche d'éducation populaire et des enjeux de politiques jeunesse, entre des questions d'engagement et de participation politique des jeunes, entre un défi démocratique majeur et la nécessité de reconnaître l'énergie citoyenne et les dynamiques associatives.

Audrey BAUDEAU, Déléguée générale du Cnajep

COCONSTRUIRE LA POLITIQUE DE LA VILLE ? **L'EXPÉRIENCE DES CONSEILS CITOYENS**

HORMIS DANS LE CHAMP DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, RARES SONT LES INSTANCES QUI RASSEMBLENT EN LEUR SEIN À LA FOIS DES REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS, PORTE-PAROLE DES DYNAMIQUES COLLECTIVES À L'ŒUVRE DANS LE TERRITOIRE, ET DES CITOYENS, POUR PARTIE TIRÉS AU SORT, QUI S'EXPRIMENT EN LEUR NOM PROPRE. LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A DONC SOUHAITÉ, *VIA*[1] UNE ENQUÊTE, OBSERVER LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX CONSEILS CITOYENS SOUS LE PRISME DES ENJEUX DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Les premiers enseignements de l'enquête

Une large diversité d'associations au conseil citoyen

Des associations aux thématiques, budgets et modes d'organisation très variés cohabitent au sein des conseils citoyens. En comparant notre échantillon aux statistiques nationales sur la vie associative, on constate que les associations participant aux conseils citoyens sont bien plus employeuses avec 62% disposant au moins d'un emploi contre seulement 14% au niveau national. Elles sont davantage tournées vers l'éducation, l'action sociale et la défense des droits et des causes et bien plus fédérées avec 72% de taux d'adhésion à un réseau (53% à l'échelle nationale).

Les motivations des associations à participer aux conseils citoyens

Les associations interrogées perçoivent majoritairement le conseil citoyen comme un moyen de renforcer leur rôle de « corps intermédiaire » entre habitants et pouvoirs publics mais aussi comme un outil de renforcement de leurs liens avec les autres acteurs et habitants du quartier. Certains membres associatifs interviewés cependant considèrent qu'ils sont au conseil citoyen principalement pour apporter leur expertise thématique, mais sans légitimité pour se prononcer sur les sujets ne s'inscrivant pas dans ce périmètre.

Les modalités de représentation des associations au conseil citoyen

La représentation est assurée très majoritairement par des bénévoles. La majorité des représentants bénévoles sont des présidents d'association, ce qui dénote que cette participation est considérée avant tout comme une représentation politique.

On constate cependant une différence assez marquée en ce qui concerne les associations employeuses, plus de la moitié de ces dernières étant représentée par un salarié. Les salariés qui représentent leur association au conseil citoyen sont le plus souvent des directeurs ou des cadres.

CONSEILS CITOYENS : KÉSAKO?

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens doivent être *« est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville […] Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville… »*. Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux.

1 - Enquête « Participation des associations aux conseils citoyens », juin 2017, Le Mouvement associatif avec le soutien du CGET

Des pistes pour renforcer la participation des associations et les conseils citoyens

– **Clarifier la représentation associative dans les conseils citoyens**. Il nous semble primordial que les associations, en tant que personnes morales, soient considérées comme membres à part entière du conseil citoyen et non uniquement par le biais d'un de leurs bénévoles ou salariés.

– **Préciser les modalités de désignation des membres du collège « acteurs locaux »**. Sachant que l'un des objectifs majeurs des conseils citoyens est de permettre aux différents points de vue de s'exprimer pour davantage de vitalité démocratique, favoriser un égal accès aux conseils citoyens à l'ensemble des associations des quartiers prioritaires est une question centrale.

– **Réussir l'autonomisation des conseils citoyens.**

Bien que pour le moment plutôt satisfaites de leur implication, les associations interrogées émettent des doutes sur la capacité du conseil citoyen à influencer le contrat de ville. Les modalités de travail, la fréquence et la temporalité des réunions, le niveau de « technicité » des instances de pilotage de la politique de la ville… constitueraient autant de barrières pour les membres des conseils citoyens. Des modalités, loin d'être anecdotiques, qui conditionnent la réussite de ces processus complexes et mérite qu'on s'y attarde avec beaucoup d'acuité pour réussir le pari d'associer l'ensemble des « forces agissantes » d'un quartier à son avenir.

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Lors de la mise en place d'un conseil citoyen, quatre questions centrales se posent :

– Comment renforcer la mobilisation de personnes bénévoles et, a priori, éloignés de toute forme de participation ?
– Comment aider ces personnes à construire et s'approprier collectivement un projet au service du territoire ?
– Quelle forme juridique est la plus adaptée pour répondre à ce projet ?
– Comment permettre à ce collectif d'interagir avec les pouvoirs publics tout en le préservant d'influences multiples ?

Ces quatre grandes questions rappellent non seulement les problématiques qui traversent la vie associative dans son ensemble, mais également les ressources que peuvent mobiliser des acteurs associatifs pour y répondre.

L'étude du Mouvement associatif des Hauts-de-France sur la mise en place des conseils citoyens part donc de l'hypothèse que les conseils citoyens pourraient bénéficier de l'expérience d'acteurs associatifs et que l'émergence de cette nouvelle instance pourrait renouveler la pensée de ces mêmes acteurs.

Pour tester cette hypothèse, différents territoires ont été observés afin de préciser la manière dont ces liens peuvent être renforcés, s'ils le doivent et, le cas échéant, d'identifier un ensemble de bonnes et de moins bonnes pratiques. Ce travail permet de proposer un ensemble de préconisations et de pistes de réflexions.

Le constat central de l'étude est celui de la nécessité de l'accompagnement du conseil citoyen par un acteur extérieur qui ne soit ni membre du conseil, ni agent de la collectivité. Cet accompagnement doit permettre l'émergence d'une dynamique de groupe, la valorisation des compétences des conseillers en interne, la définition et l'appropriation par le groupe d'un projet commun et l'autonomie du groupe face à la collectivité. L'accompagnant joue alors le rôle de tiers extérieur entre la collectivité, les instances de la politique de la ville et les conseillers citoyens.

Par accompagnement, on n'entend donc pas l'intervention sur deux ou trois séances de « consultants » extérieurs venus transmettre un savoir descendant comme dans de nombreux territoires. Au contraire, l'accompagnement nécessite des compétences spécifiques en termes d'animation de collectifs, de méthodes pédagogiques participatives, de connaissance de l'environnement associatif et politique ainsi qu'une stratégie de retrait anticipé dès le démarrage du projet. C'est pour ces raisons que les acteurs associatifs sont bien souvent les mieux équipés pour accompagner l'installation durable des conseils citoyens.

Cet accompagnement par une structure adaptée nécessite donc un réel investissement politique lors de la mise en place du conseil.

Mais, les conseillers citoyens ont surtout besoin d'élus convaincus de l'importance de leur participation et prêt à leur laisser une place importante dans le processus de décision des instances de la politique de la ville.

Le Mouvement Associatif \ Hauts-de-France

CREDIT COOPERATIF

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

MON COMPTE FAIT DE MOI LE PARTISAN D'UN MONDE DURABLE ET ÉQUITABLE

NOUS AGISSONS POUR LA VITALITÉ DE NOS QUARTIERS, L'INSERTION ET L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS.

Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 01213 – APE 6419 Z – N° ORIAS 07 005 463 – 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre cedex – Illustration : Artus – LA SUITE & CO

GROUPE BPCE

#UneAutreBanque